

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur FALCONNET, Maire.

\*\*\*\*\*

**ETAIENT PRESENTS :**

MM et Mmes – FALCONNET – MICHEL – M'PIAYI – AUDARD – POPARD – VIGREUX – BOILEAU – BUIGUES B. – CROS – RAILLARD – ESMONIN – PIGERON – AMODEO – BERNARD – FOURGEUX – BAGNARD – DAL MOLIN – BUIGUES J.F. – BUCHALET – AGLAGAL – MARTIN – FERRARI – RICHARD – BRUGNOT – MARINO – CARLIER – ACHERIA – KATZER – BLANDIN

**EXCUSES REPRESENTES :**

Madame CROS, à partir du point deux de l'ordre du jour, donne pouvoir à M. BUIGUES  
Madame JACQUOT donne pouvoir à Madame POPARD  
Madame LAKRI donne pouvoir à Madame CARLIER

**ABSENTS / EXCUSES :**

Monsieur CHERIN

**Th. FALCONNET** – Il est 19 heures, je vous salue. Je salue également le public ici présent. Je vais procéder à l'appel.

Je vous propose de procéder à la désignation de la secrétaire de séance et que ce soit Mme Aurélie FERRARI puisqu'elle le fait très bien. Y-a-t-il des votes contre, des absentions ?

Mme Ferrari est désignée à l'unanimité secrétaire de séance pour la dernière fois de l'année 2015.

Ensuite il s'agit d'approuver les procès-verbaux des 2 derniers conseils municipaux, des 9 et 16 novembre 2015. Avez-vous des remarques, des amendements sur ces procès-verbaux ?

Les procès-verbaux des 9 et 16 novembre 2015 sont adoptés à l'unanimité.

Vous avez un certain nombre de documents remis sur table :

- La 12<sup>ème</sup> page de l'annexe relative au projet de délibération n°9 sur les tarifs municipaux a été ajoutée, suite à la commission culture, éducation, jeunesse et sports du 9 décembre. Pour les adultes exonérés d'impôt sur le revenu, la gratuité des prêts de documents à la bibliothèque est désormais proposée.
- Vous avez un projet de délibération n° 15 sur la viabilité hivernale modifié suite à la réunion de la commission solidarité, tranquillité publique, cohésion sociale et citoyenneté du 8 décembre 2015.
- Vous avez également un projet de convention finalisé relatif à la viabilité hivernale suite à la validation par la Communauté urbaine du Grand Dijon.

Par ailleurs je vous présente l'ajout à l'ordre du jour, premièrement, de trois questions orales posées par Monsieur Jean ESMONIN et Madame Sandrine RICHARD par courrier du vendredi 11 décembre 2015 conformément à l'article 5 du règlement intérieur du conseil municipal, et une question orale posée par le groupe « Chenôve entre vos mains » en date du vendredi 11 décembre 2015 conformément à ce même article 5 du règlement intérieur du conseil municipal.

Merci de ne pas tenir compte du document qui vous a été distribué qui était une proposition de vœu concernant le verdict à l'encontre de Madame Jacqueline Sauvage. Je propose que nous repoussions ce vœu au prochain conseil municipal pour qu'il soit rédigé en des termes respectueux de la loi et des principes républicains. Il pose problème quant à la formulation notamment sur le principe de non-commentaire des décisions de justice. Mme BUCHALET, qui tient beaucoup à ce vœu et nous aussi, travaillera à une rédaction conforme aux principes constitutionnels.

Je vous lis les trois questions de Monsieur Jean ESMONIN et Madame Sandrine RICHARD.

Question numéro 1 : Pouvez-vous nous préciser l'état exact des embauches réalisées depuis votre élection le 21 septembre 2015 ? Pour chaque nouvelle embauche merci de nous donner les missions, le lieu d'affectation, le statut (droit public ou droit privé), les modalités de recrutement et la rémunération afférente.

Question numéro 2 : Pouvez-vous nous indiquer l'état d'avancement des travaux de l'Hôtel de Ville (tranche 1) qui ont été budgétés en 2015 et dont le démarrage était prévu dès cet automne ? Quelles sont les raisons du retard constaté ?

Question numéro 3 : Pouvez-vous nous préciser la position de la Ville de Chenôve sur la question de l'armement de la Police Municipale suite aux dernières annonces du Président de la République proposant d'aider les maires qui le souhaitent à armer leur police municipale avec des armes prélevées sur les stocks de la Police Nationale ?

Je rappelle que l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal stipule que ces questions sont ajoutées à l'ordre du jour. C'est pour cela que je vais vous demander de voter sur ces trois questions. Je suis tout à fait disposé à y répondre. Les réponses n'appelleront pas de débat. Elles seront traitées en fin de Conseil Municipal. Etes-vous d'accord pour inscrire ces trois questions à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Qui est contre, qui s'abstient ? Vous êtes tous d'accord, je vous remercie.

Une question orale posée par le groupe « Chenôve entre vos mains ». C'était dans un premier temps une proposition de modification de l'ordre du jour. Mais comme je n'ai pas reçu le courrier dans les 5 jours minimum avant la tenue du Conseil, nous avons proposé à Madame CARLIER, présidente du groupe « Chenôve entre vos mains » que cette demande fasse l'objet d'un ajout à l'ordre du jour du Conseil municipal conformément à l'article 5 au titre des questions orales. Je vous indique qu'il s'agit de l'examen du « Pacte pour la transition citoyenne » proposé par « Alternatiba » soutenu par « coalition climat ». C'est plutôt l'examen de ce pacte qui nous est soumis. Je vous propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Qui est contre, qui s'abstient ? Cette question sera traitée en fin de Conseil Municipal.

Tout d'abord je voudrais vous donner quelques informations diverses :

Premièrement, nous devons procéder au remplacement de Monsieur BONADEI Jean-Pierre suite à sa démission du conseil municipal. J'ai donc adressé un courrier de Madame Arlette DEMOUGEOT l'informant qu'elle sera installée au conseil municipal du 14 décembre 2015. Madame DEMOUGEOT m'a répondu par courrier en date du 30 novembre 2015. Je vais vous faire lecture de son courrier. Elle fait part de son souhait de ne pas siéger au sein du conseil municipal – Le suivant de la liste Rassemblement bleu marine pour Chenôve a reçu un courrier en date du 14 décembre 2015 pour savoir s'il souhaitait siéger au sein de l'assemblée délibérante (il s'agit de M. Gilles Renaud).

Je dois vous informer également que nous avons rencontré dernièrement les représentants de l'arche, association qui travaille à l'insertion des personnes handicapées et qui a un projet sur le tènement qui se trouve entre le gymnase Louis Curel et la chapelle Sainte-Thérèse. C'est un projet porté à la fois par cette association, à la fois par le diocèse et à la fois par la paroisse de Chenôve, le père Luc LALIRE. Ce projet avait fait l'objet d'une vive réaction des riverains des rues de l'Arbre pin et Louis Curel. Nous les avons rencontrés à deux reprises afin qu'ils nous exposent la nature de leurs craintes. Nous avons également rencontré le père Luc LALIRE ainsi que le directeur d'ORVITIS puisque ce projet est porté par le diocèse et qu'ORVITIS serait le réalisateur physique. Les choses ont bien avancé, les préoccupations des riverains ont été levées. Nous avons bien travaillé sur ce projet. Je suis donc en mesure de vous annoncer aujourd'hui que ce projet devrait être réalisé. C'est un beau projet d'un foyer logement pour personnes handicapées avec de petits bâtiments qui vont parfaitement s'inclure dans le paysage urbain. L'architecte d'ORVITIS a fait un beau travail pour que les remarques des riverains soient intégrées dans le projet et qu'il soit accepté par le quartier. Nous vous présenterons prochainement des plans qui vont vraiment s'intégrer dans le quartier et qui vont apporter une plus-value pour nos concitoyens.

Je vous indique également que Monsieur le Conseiller départemental, Monsieur Dominique MICHEL, Premier adjoint et moi-même avons rendu visite à nos concitoyens de confession musulmane le jeudi 10 décembre à la

mosquée. Parce qu'il nous a semblé important que, suite aux attentats du 13 novembre, l'institution municipale se mette en rapport avec nos concitoyens. L'institution municipale reste laïque (je tiens à le préciser). Mais nous avons longuement échangé dans une ambiance très apaisée, très conviviale sur les questions qui se posent suite aux attentats et du mois de janvier 2015 et du 13 novembre 2015. Nous avons assuré à nos concitoyens de confession musulmane que nous ne faisons pas l'amalgame entre les terroristes de Daesh et les gens qui vivent leur foi tranquillement et qui souhaitent vivre en paix dans notre République, qui sont respectueux des lois et des usages de la République Française. Il était important que nous fassions cette démarche.

Par ailleurs nous avons eu une première réunion avec le Grand Dijon sur le site ex-Divia. Nous avons ébauché ce que pourrait être un aménagement de ce site. Nous en sommes aux prémises, aux intentions, au cahier des charges. Nous vous informerons au fur et à mesure de l'état d'avancement de ce projet d'aménagement ex-Divia mais plus largement de l'entrée de ville et d'agglomération. Nous mettrons en œuvre des discussions, de l'information et de la concertation d'abord au sein de ce conseil. Ensuite, nous associerons nos concitoyens du quartier mais aussi de Chenôve. Ce site est important car il représente une réserve foncière qui permettrait de créer, entre la rue de Longvic et le site ex-Divia, 250 à 300 logements.

Je termine par une très bonne nouvelle puisque Monsieur le Préfet m'a adressé en date du 6 novembre 2015 un courrier m'indiquant que par arrêtés préfectoraux, il avait conféré l'honorariat à Messieurs Jean ESMONIN et Philippe SINGER respectivement ancien maire de Chenôve, ancien adjoint au Maire pendant 18 ans. Egalement l'honorariat a été accordé à Monsieur ESMONIN pour ses fonctions de conseiller général et donc il est aujourd'hui conseiller départemental honoraire. Je vous propose M. Esmonin que nous organisions une cérémonie conviviale qui mettra à l'honneur un travail de plus de 15 ans à la tête de cette ville et de plus de 35 ans comme conseiller général du canton de Chenôve.

Quelques éléments que je souhaitais vous indiquer en préalable à ce conseil municipal et en réaction notamment aux élections régionales. Nous ne pouvons que nous réjouir au lendemain de ces élections régionales qu'aucune région française ne soit passée aux mains de l'extrême droite. Face à ce danger, nous nous réjouissons de la mobilisation de nos concitoyens. A Chenôve si la participation reste encore insuffisante, elle a été nettement meilleure au second tour avec une augmentation de 13 points de participation par rapport à celle du 1<sup>er</sup> tour. Au 1<sup>er</sup> tour, nous étions à 44,38% au 2<sup>nd</sup> tour, nous sommes montés à plus de 57% de participation. Nous, élus de gauche, rassemblés, nous ne pouvons que nous réjouir de la victoire de Marie-Guyte DUFAY, de Michel NEUGNOT et de leurs colistiers pour la Bourgogne-Franche Comté.

A Chenôve, la liste « notre région d'avance » arrive en tête sur l'ensemble des bureaux de vote après avoir recueillie 51.32% des suffrages exprimés. Et entre les deux tours c'est 1015 voix qui se sont portées sur cette liste. Nous leur adressons toutes nos félicitations et nous nous félicitons que cette nouvelle grande région commence sa vie institutionnelle en étant dirigée par une équipe progressiste, comme le furent la Bourgogne et la Franche Comté.

Au nom de l'équipe municipale, je me permets d'adresser toutes nos félicitations à Saliha M'PIAYI, notre adjointe à la Solidarité, qui est devenue hier conseillère régionale. Chenôve retrouve une place importante dans le paysage politique régional avec une candidate en 6<sup>e</sup> position sur la liste et qui sera peut-être amenée à exercer des responsabilités au sein de l'exécutif régional. On peut toujours rêver d'une vice-présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté au sein de notre conseil municipal !

Je tiens à dire au nom de l'équipe municipale que nous observons avec satisfaction que la droite républicaine reprend des couleurs sur Chenôve. Cependant si nous avons des raisons de nous réjouir, nous pouvons nous interroger sur demain. Aucune région n'est tombée aux mains de l'extrême droite. Mais le traumatisme du 1<sup>er</sup> tour a été important. L'extrême droite reste une véritable menace dans notre pays, notre région et dans nos villes. Elle continuera d'exister lors des prochains scrutins. Cela fait plusieurs années, de par notre positionnement politique à Chenôve, que nous alertons du mécontentement des classes populaires, des classes moyennes, de l'insatisfaction qui monte et de la colère qui gronde. Je reprendrai, une fois n'est pas coutume, une expression d'une dirigeante de ce parti d'extrême droite : « le plafond de verre qui sépare à toutes les élections le Front National de la victoire est en train de s'approcher dangereusement ». Et un jour, nous ne pourrons que le déplorer et constater cette catastrophe démocratique. Qui aurait pu penser, il y a quelques années, que des mairies, des conseillers départementaux soient en responsabilité avec l'étiquette Front National Rassemblement

Bleu Marine ? Pour ma part, mais je sais que c'est un sentiment très largement partagé, je n'aurais pas aimé hier habiter en Provence Alpes Côte d'Azur ou dans le Nord Pas-de-Calais au moment de glisser mon bulletin dans l'urne.

Je tiens ce soir à rappeler, pour que nous le gardions tous à l'esprit, que la victoire en Bourgogne Franche-Comté s'est jouée dans un mouchoir de poche. Certes notre Bourgogne Franche Comté sera dirigée demain par un exécutif progressif. Mais à quel prix ?

Cette situation est proprement inquiétante. Parce qu'au-delà des caractères objectifs qui peuvent pousser, sous l'indignation, sous la peur du lendemain, en réaction à certains comportements condamnables ou incivilités à répétition, à voter Front National, force est de constater que la lame de fond raciste et xénophobe est bien réelle. Mes chers collègues, la parole raciste est décomplexée. Elle s'est libérée. Cela, nous le devons à une partie de la droite républicaine. A certains responsables de droite, je pense à certains responsables départementaux de la droite, qui confondent à dessein immigrés et terroristes, habitants des quartiers populaires et assistés, qui veulent criminaliser la pauvreté en agitant le spectre de la fraude aux minimas sociaux, aux allocations ; qui assimilent les demandeurs d'emplois à des fainéants ; qui assimilent les jeunes des quartiers à des racailles qu'il faudrait « karchériser » ou reconduire « chez eux » quand le « chez eux » c'est la France. L'injonction à remplacer la réflexion rationnelle, les vociférations et les coups de menton ont remplacé la parole politique raisonnable et équilibrée.

Pour ma part et notre part, je n'excuse plus les personnes qui mettent un bulletin Front National. Lorsqu'on va voter, on est responsable de son acte. Quand on vote pour le Front National, on vote en conscience pour un programme de régression, de fermeture de nos frontières, de nos esprits et de nos consciences. Nous, élus de gauche, nous porterons toujours haut et fort nos valeurs de fraternité et de solidarité.

On ne peut pas systématiquement exonérer la responsabilité individuelle de chacune et de chacun derrière la responsabilité collective que porteraient seuls les hommes politiques qui n'appliqueraient pas le programme sur lequel ils ont été élus.

A Chenôve, nous agissons quotidiennement au rassemblement de la gauche, des républicains sincères. Ce rassemblement est certes fait pour battre l'extrême droite et faire reculer cette menace rampante mais aussi pour que la gauche se rassemble autour d'un projet porté par des valeurs. Un projet qui est mis en actes pour améliorer les conditions de vie de nos concitoyens, pour créer les conditions d'une véritable solidarité, pour faciliter l'accès à l'éducation, l'accès à la culture, la culture au monde où le dialogue et le débat démocratique ont toutes leurs places.

Ce sont ces sujets, toutes ces dimensions de notre projet progressiste humaniste et solidaire, que nous allons travailler ensemble ce soir.

Le budget, tout d'abord, n'est-il pas par essence l'outil politique pour la mise en œuvre de ce projet ?

Les subventions aux associations ne participent-elles pas à maintenir, à tisser du lien social dans nos quartiers et dans nos villes ?

La signature d'une convention avec l'association Pirouette Cacahuète ne va-t-elle pas permettre, en plus de développer et de renforcer le lien social, que la ville soit innovante en matière de développement durable quelques jours seulement après la signature historique de l'accord de Paris aux termes de la COP 21.

La mise en place d'un dispositif de service civique n'est-il pas le signe d'une ambition qui se concrétise en matière de citoyenneté ?

L'accès gratuit aux NAP en lien avec la réforme des rythmes scolaires ne permet-il pas à nos jeunes enfants quelle que soient leur origine ou leur quartier de bénéficier d'un large panel d'activités toutes plus émancipatrices les unes que les autres.

C'est cela que nous mettons en acte au service de l'intérêt général au service des habitantes et habitants de Chenôve.

Nous allons pouvoir dérouler l'ordre du jour du conseil municipal à moins que Madame CARLIER souhaite réagir. Monsieur ESMONIN vous aurez la parole ensuite.

**C. CARLIER** – Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. « Ne nous réjouissons pas trop de ces résultats » comme l'indiquait le Premier Ministre.

Deux choses importantes sont à soulever.

Premièrement, le premier parti de France reste l'abstention. C'est un fait, la politique ne fait plus trop rêver. Il serait intéressant d'avoir une étude sur Chenôve de la tranche d'âge qui ne se déplace pas. On pourrait avoir une étude exhaustive pour essayer de savoir, pour mieux cibler par rapport au vote l'action citoyenne. Par rapport à tout ce que vous avez déroulé sur l'association Pirouette Cacahuète, tout ce que l'on va étudier ce soir, je pense qu'il y a tout un diagnostic à faire sur les bureaux de vote, où l'on se déplace le moins.

Deuxièmement le parti qui progresse le plus, c'est le Front National. Je prends en référence les élections régionales de 2010 où au second tour, le candidat FN avait fait entre 13 et 14%. Et en 2015, près de 25%.

Là encore il ne s'agit pas d'unir nos forces républicaines au dernier moment en front républicain contre le Front National. Les électeurs sont las de ce sursaut républicain qui devient systématique.

Les Présidentielles de 2017 vont arriver vite. Puisque la montée de l'extrême droite malheureusement continue de nous rassembler, vous majorité, nous opposition dite républicaine, il serait nécessaire de nous concerter, voire de travailler ensemble bien en amont et non au dernier moment sans aucun travail de fond.

**Th. FALCONNET** – Je suis d'accord sur un point, le front républicain est un soin palliatif. Quant à votre dernière remarque, sur le travail en commun je crois que nous vous donnons des preuves régulièrement de cette volonté. Je crois que nous avons mis en place un certain nombre de choses. Nous allons encore vous faire une proposition ce soir de vous associer à un groupe de travail. Maintenant je souhaite que vous preniez les gestes que nous faisons en votre direction pour argent comptant.

Je donne la parole à Monsieur ESMONIN.

**J. ESMONIN** – Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce premier tour des élections régionales a sonné comme une vraie semonce pour le parti « les républicains » et pour la gauche. Ce front républicain a permis à cette région à nouveau d'être administrée par les forces progressistes et nous sommes bien entendu heureux.

Mais il faut regarder de près les chiffres. Au 1<sup>er</sup> tour le Front National réalise partout un score extraordinairement important qui doit nous interroger, qui doit être l'occasion pour notre gouvernement de comprendre que le mécontentement est profond. Car on ne nous fera pas croire que 40 à 45% d'électeurs dans certaines régions sont tous fascistes, sont tous des gens de mauvaise fortune, sont tous des antirépublicains. Non, ce n'est pas vrai.

Donc il y a dans cette expression démocratique une menace, qui si elle n'est pas comprise, de voir un jour effectivement ce plafond de verre exploser. C'est donc un appel qu'il nous faut faire, nous collectivités locales, à notre gouvernement, à nos responsables nationaux pour faire en sorte que dans notre pays où il y a plus de 8 millions de nos concitoyens qui vivent sous le seuil de la pauvreté, où les Restaurants du cœur livrent 950 000 repas à plusieurs millions de nos compatriotes. Il n'y a pas de quoi être fier. Et cela ne peut pas être une politique et ne peut pas se situer dans notre démarche républicaine d'égalité et de fraternité. C'est donc pour nous un véritable défi qu'il nous faut relever, qu'il nous faut exiger aujourd'hui de nos responsables de gauche. Faisons en sorte de répondre aux attentes des Français par une meilleure fiscalité, par une recherche avec le patronat d'une véritable et sérieuse négociation qui ne soit pas avec des milliards qui soient attribués sans qu'aucun emploi soit créé en face de ces aides colossales sur le plan financier. C'est tout cela qui est posé dans cette expression démocratique d'hier et surtout du 1<sup>er</sup> tour. Faisons attention et si nous avons à Chenôve toujours travaillé en direction des plus faibles avec un projet qui nous permet de faire de cette ville, une ville à part entière dans des conditions à la fois culturelles et structurelles de qualité. Continuons mais faisons attention que politiquement, un jour, ici aussi nous n'ayons pas trop de mauvaises surprises. L'heure est grave, les temps futurs ne seront pas faciles.

**Th. FALCONNET** – Merci Monsieur ESMONIN pour ces déclarations auxquelles nous ne pouvons que souscrire. En complément à la question que pose Mme CARLIER et à ce que vous venez de dire M. ESMONIN sur l'inquiétude qui est la nôtre, nous avons bien entendu regardé les bureaux de vote, le comportement électoral et notamment l'évolution des votes entre les deux tours. La droite républicaine gagne près de 500 voix. Le Front National 240. La gauche rassemblée gagne 1 125. Nous notons que les quartiers qui sont les plus perméables au vote extrême sont les quartiers peuplés de classes moyennes. Les principales cibles de la pression fiscale de la difficulté à concilier tous les impératifs d'une vie de famille. Qui ne sont pas bénéficiaires de la solidarité mais contributeurs. Ils se disent qu'ils sont les « vaches à lait » de la situation économique aujourd'hui. Avec des gens

qui sont en fragilité comme certains cadres moyens soumis au carnet de commandes, à la pression de la productivité et de l'âge des gens qui ont entre 45 et 55 ans, la peur de l'avenir pour les enfants qui font des études. Tout cela concourt à ce que certains concitoyens versent dans le vote Front National. Lorsque l'on est responsable politique même à l'échelle locale (nous avons ce soir à voter le budget), nous devons prendre en compte cette pression sur les classes moyennes sinon nous allons les perdre définitivement. Et donc je ne peux que souscrire à ce que vous venez de dire Monsieur ESMONIN.

Y a-t-il d'autres réactions sur ce propos liminaire ?

Je donne la parole à Monsieur VIGREUX pour l'examen du budget primitif 2016.

## 1. BUDGET PRIMITIF 2016

**J. VIGREUX** – Comme vous l'avez dit nous allons procéder à un acte politique par excellence puisque nous allons voter le budget. Le budget c'est décliner nos fondamentaux politiques, c'est décliner notre programme. D'abord avant de commencer la présentation du budget, je voulais vous remercier, remercier également les services pour la qualité du travail, tant le service financier, le service des ressources humaines, que le directeur général des services et bien sûr la participation des élus à l'élaboration de ce budget. Chacun ayant fait des efforts puisqu'on le fait dans une période de contraintes et de tensions difficiles pour la ville. Donc l'exercice 2015 a été marqué par la transformation en Communauté urbaine de l'agglomération dijonnaise et Chenôve a souhaité renouer avec la tradition récente de voter le budget en décembre. Avant, cela se faisait en mars ou en avril. Pourquoi en décembre ? Parce que cela nous permet de lancer les marchés et les commandes publiques et d'avoir des tarifs meilleurs auprès des entreprises.

Autre aspect : c'est un exercice délicat de voter les budgets en décembre car nous n'avons pas de notification précise des dotations de l'Etat. Les seules informations qui sont connues jusqu'à l'heure sont celles connues dans le projet de Loi de Finances. Cela correspond à 22% des recettes de la commune quand même.

Autre aspect : la Loi de Finances n'est pas encore votée par le Parlement. Un certain nombre de dispositions peuvent évoluer et souvenez-vous, on avait évoqué la revalorisation des bases d'imposition, l'éventuelle hausse du point d'indice de la Fonction Publique, les hausses de cotisations patronales impactant de fait la masse salariale et on avait évoqué lors du DOB une fausse joie qui était la réforme de la DGF qui a finalement été gelée.

Puis l'exercice 2015 n'étant pas terminé, les résultats n'étant pas connus, cela oblige à voter un Budget Primitif sans reprise des résultats. Cela se fera bien sûr plus tard.

Malgré tout cela, on va proposer ce budget. Vous avez tous reçu la documentation, en particulier le document M14, difficile à lire mais qui correspond à la nomenclature et à la loi. Sur la page 1.1 (3 ou 4) l'ensemble des dépenses en fonctionnement et en investissement est mentionné. Tout cela montre que l'on a un budget conséquent et important. On a évoqué lors du DOB le contexte budgétaire, il s'agit de s'interroger sur ce que l'on doit faire sur nos compétences et ce qui correspond à notre volonté politique. Nous ne sommes pas seuls dans cette situation de tension. L'AMF estime, qu'en 2017, 50% des communes pourraient être sous tutelle des Préfets si l'on continue dans cette voie de lutte contre les déficits imposés aux collectivités territoriales. Revenons sur le budget, budget présenté pour la première fois et voté par la commission finances dans un souci de transparence. Toutes les personnes présentes, quelques soient les groupes politiques, ont voté pour. Cela augure quelque chose d'intéressant sur ce budget 2016. Donc je suis heureux de présenter ce premier budget de transition puisqu'il s'agit d'assurer la garantie financière de la Ville mais aussi de mettre en œuvre un projet et un programme politiques.

Assurer la garantie financière de la Ville est la condition essentielle de la réussite de notre équipe. Il s'agit de penser les finances de la Ville dans une logique pluriannuelle des investissements et de fonctionnement dans un contexte tendu où l'on voit les dotations d'Etat baisser. Il a fallu faire des économies importantes tant symboliques que réelles. Mais le symbole touche la réalité. La baisse des indemnités des élus a été une des premières mesures que vous avez voulu prendre Monsieur le Maire et on ne peut que vous en féliciter ; la baisse des frais de représentation ; la baisse des frais de communication en proposant un magazine municipal bimensuel et non mensuel comme cela s'est fait la dernière année et vous verrez moins 20 000 euros sur le budget de la communication ; un effort sans précédent a été réalisé sur la masse salariale présentée lors du DOB. une réflexion dans le cadre de la fiscalité, sur toutes les taxes foncières mais aussi la TLPE, est en cours.

Donc nous allons voter un budget de plus de 31,5 millions d'euros soit près de 24 millions de fonctionnement et 7,5 millions d'investissement. Si l'on ramène au nombre d'habitants de l'INSEE 14 170 habitants, c'est un budget ambitieux et courageux qui représente plus de 2 226 euros par habitant. On verra qu'on est très haut sur ce ratio.

Je vais développer l'ensemble du budget.

Dans un contexte de restrictions, la Ville conserve une politique budgétaire volontariste, comme le maintien du soutien financier aux associations. On aurait pu baisser de 15% les subventions aux associations, en disant qu'on a des baisses importantes de dotations de l'Etat et que les associations devaient faire un effort. Cela n'a pas été le choix après longues discussions entre nous et cela a été mûrement réfléchi. Les associations sont le premier tissu culturel, solidaire, sportif et il y a un investissement réel sur la vie de nos concitoyens. Avec une véritable emprise sur la Ville, toutes les associations participent tous les jours au Vivre ensemble et permettent de lutter contre ceux qui sèment la haine.

Deuxième aspect de ce budget, c'est une volonté de maintien des dépenses de fonctionnement notamment de personnel et le maintien du périmètre des services publics. On garde cette philosophie à Chenôve que les services publics sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Avec 7,5 millions d'investissements, on montre bien cette volonté de changer la ville et de créer de l'emploi et des marchés pour le BTP.

S'agissant des ressources de ce budget : 23 990 726 euros soit une baisse de 1 331 778 euros par rapport au BP 2015. C'est lié à la baisse des dotations de l'Etat et également aux transferts de recettes à la communauté urbaine. Donc on subit une absence également de dynamisme des principales recettes : l'enveloppe des dotations de l'Etat et des compensations d'exonérations fiscales a diminué de 247 878 euros de budget à budget. A l'intérieur, il faut bien prendre en considération qu'il y a une baisse substantielle de la DGF et une hausse de la DSU mais pas à la hauteur de la baisse.

On prend en compte la revalorisation forfaitaire des bases fiscales de 1% qui sera votée dans la loi de finances : hausse de 96 612 euros. Il y aura une baisse de 200 000 euros des autres recettes fiscales (dont la TLPE).

Les taux d'imposition sur Chenôve : on sait que Chenôve a fait un usage modéré du levier fiscal depuis 2008. Sur 8 exercices budgétaires, le conseil municipal a décidé 5 fois de maintenir les taux au même niveau d'une année sur l'autre. La hausse de la fiscalité ne provenait que de la revalorisation des bases d'imposition, provenant de la loi de finance. Pour l'exercice 2016, une délibération sera soumise au vote du conseil municipal en mars 2016. Sur ce sujet, la taxe foncière, la taxe d'habitation etc...pour la commune de Chenôve, on a à peu près 6 000 foyers fiscaux. Sur ces 6 000 foyers fiscaux, 48% participent à l'impôt c'est-à-dire à peu 3 000 personnes. La répartition se fait essentiellement sur ces foyers fiscaux.

**Th. FALCONNET** – Pouvez-vous rappeler le montant des recettes fiscales de la ville de la fiscalité directe ?

**J. VIGREUX** – L'ensemble de la fiscalité directe sur les ménages se chiffre à hauteur de 7 millions d'euros. C'est important par rapport à notre budget mais par rapport à 31 millions, vous voyez ce que cela représente. C'est entre un quatrième et un cinquième. C'est peu ! Il n'y a pas une indépendance financière de la Ville contrairement à une autonomie financière d'autres communes. Pour certaines, la fiscalité leur amène pour plus de 50% du budget. Nous ne sommes pas dans cette logique-là à Chenôve. Mais le nombre de foyers fiscaux sujets à l'impôt est moins important que dans d'autres communes.

**Th. FALCONNET** – Sur les questions budgétaires, nous ne sommes pas suffisamment pédagogues et je pense que dire ce genre de choses lorsque l'on a des pétitions des entreprises, des concitoyens qui se plaignent de la fiscalité, c'est dire que la fiscalité directe représente 7 millions d'euros sur des recettes de fonctionnement à hauteur de 23 millions.

**J. VIGREUX** – 23 millions pour le fonctionnement mais si l'on ramène à l'ensemble du budget, le budget s'élève à 31 millions d'euros puisque quand on a des recettes on peut aussi investir. Mais si on ramène au fonctionnement cela fait seulement un tiers. Cela veut dire que 2/3 du budget viennent des dotations et comme on est dans une période de contraction des dotations, on voit bien qu'on prend de plein fouet cette crise des ciseaux qui fait qu'on a une hausse plus rapide des dépenses par rapport à l'évolution des recettes.

Sur la vignette suivante, vous avez la répartition des recettes de la commune de Chenôve en fonction de la fiscalité de la commune, des dotations de la communauté urbaine, des transferts financiers de l'Etat et des redevances des usagers en travaux de régie.

On voit bien que cette partie des recettes de la fiscalité directe n'est pas majoritaire sur ce graphique. Plus de 51% des recettes ne sont pas maîtrisées par la commune.

Ce budget prévisionnel prend en compte les charges puisqu'elles passent de 23 427 653 euros en 2015 à 22 799 679 euros en 2016 soit une diminution de 627 974 euros. Pour plusieurs raisons : le transfert de charges de fonctionnement à la communauté urbaine est estimé à 720 000 euros. Donc si on neutralise les charges transférées, la hausse des dépenses de fonctionnement serait de 0,40 %, inférieure à la hausse de l'inflation prévisionnelle en 2016. Cela implique qu'il y a eu la volonté de maîtriser la hausse des dépenses de fonctionnement.

Deuxième aspect : les charges de personnel. Les dépenses ont été évaluées pour 2016 à 14 939 000 euros, soit une légère baisse par rapport au budget primitif 2015 qui estimait ce poste de dépenses à 15 060 000 euros. Ce chiffre est à relativiser :

- La ville de Chenôve a transféré 10 agents à la communauté urbaine pour un montant estimé à 370 000 euros ;
- Au cours de l'exercice 2015,
- Une décision modificative du 9 novembre a abondé le budget du personnel de 140 000 euros, ce qui induit une masse salariale de 15 200 000 euros. Donc si on neutralise le transfert des 10 agents, cela revient à augmenter la masse salariale de 109 000 euros (alors qu'elle augmenterait de 300 000 euros par l'effet du vieillissement c'est-à-dire du GVT).

On voit, en fonctionnement, que sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la commune, les dépenses de personnel représentent plus de 66 % ; les subventions aux associations vont être augmentées du fait du versement de la subvention à l'association Grand Dijon Médiation et de l'installation sur Chenôve de l'association Pirouette Cacahuète (subvention de 40 000 euros versées à cette association financée par des économies réalisées sur d'autres postes de dépenses du budget de fonctionnement). L'enveloppe devrait s'établir à 963 611 euros. Généralement on était entre 850 000 euros et 900 000 euros pour les associations.

Pour passer au bilan, avec des recettes qui baissent de 1,331 millions d'euros et des dépenses qui baissent de 0,627 millions d'euros, on devrait (sans reprise des résultats antérieurs) enregistrer pour 2016 une forte dégradation de notre capacité d'autofinancement par rapport 2015, puisque celle-ci devrait passer de 1.823 millions d'euros en 2015 à 1,191 millions d'euros en 2016. En gros 600 000 euros en moins.

Cela veut dire que si l'on n'a plus d'excédent pour alimenter l'autofinancement, on ne pourra plus investir plus tard. Cela n'est pas spécifique à Chenôve. L'AMF dit que si l'on continue dans cette logique, 50% des communes pourraient entrer dans de grandes difficultés financières.

Après ce bilan, on va présenter les logiques sur la durée, on est à une étape qui s'inscrit dans une temporalité.

Cette situation ne peut pas durer sinon on tombera sous la tutelle du Préfet. Il y a des choses qui ont été concrétisées : le transfert de 10 agents à la communauté urbaine ; une somme de 450 000 euros a fait l'objet d'arbitrages pour permettre de contenir les dépenses de fonctionnement :

- La non création de 3 postes d'agents publics : 100 000 €
- La réduction des heures supplémentaires rémunérées au personnel : 150 000 €
- La réduction importante des remplacements d'agents momentanément absents : 200 000 €

Il faut saluer le travail qui a été fait par le service des ressources humaines et par le Premier Adjoint qui suit le personnel, de réfléchir à des économies importantes sur cette masse salariale, de réfléchir dans quelle logique on peut aller et arriver. C'est un effort. C'est peut-être bousculer des habitudes mais telle est la volonté si l'on veut présenter un budget en équilibre.

Ensuite, nous allons évoquer le budget primitif sur les recettes de fonctionnement. On retrouve l'ensemble des recettes sur les fiscalités :

- contributions directes 7,2 millions ; les compensations fiscales ;
- la compensation forfaitaire taxe professionnelle puisque la taxe professionnelle n'existe plus en tant que telle mais qui représente 6 millions ;
- la Dotation Solidarité Communautaire de 958 257 euros.



- Et puis les dotations de l'Etat : la DGF de 1 440 132 euros et on voit bien le tassement de la DGF pour plusieurs raisons notamment la lutte qui a été engagée pour faire baisser la dette, les déficits des acteurs publics.

Deuxième aspect, la baisse de la population. Si l'on a moins de population, on a moins de dotations. L'Etat nous a fait changer de tranche. C'est compensé en partie par la Dotation de Solidarité Urbaine qui augmente de 360 000 euros. On a en dotation 4,8 millions d'euros et en fiscalité et recettes du Grand Dijon 15 715 253 euros.

Ensuite on voit les recettes par service ... et on a un total de 3 358 185 euros qui nous permet d'arriver à un total des recettes 23 990 726 euros pour équilibrer le budget puisque l'on doit «à un centime d'euro dépensé, avoir un centime d'euro de recettes » contrairement à l'Etat qui peut présenter un budget en déficit.

Après avoir présenté ces recettes, passons aux dépenses de fonctionnement.

Au Budget Primitif 2016,

- les charges de personnel : 14 939 000 euros.

- Les dépenses des services 6 006 870 euros, ce qui induit un effort important de 280 000 euros pour réduire la voilure. Donc cela implique moins de dépenses de fonctionnement sur les services.

Remarquez que, concernant les dépenses d'énergie, de fortes économies ont été faites. On passe de 1,4 million d'euros à 1,2 million d'euros grâce non seulement aux investissements précédents qui ont permis ce début de chute de dépenses énergétiques, mais aussi au regroupement d'achats puisqu'on est passé avec le Grand Dijon et la communauté urbaine à une mutualisation des dépenses d'énergie. On peut détailler également d'autres aspects mais par exemple, pour la communication, il y a moins 20 000 euros par rapport aux dépenses liées au magazine municipal.

Ensuite, après avoir évoqué ces dépenses de manière générale, on continue. On voit les autres aspects : Sports, loisirs, jeunesse, affaires scolaires, Solidarité (y compris le CCAS), plus d'un 1 million d'euros. Cela correspond à des logiques d'une ville solidaire. Le total des dépenses réelles s'élève à 22 799 679 euros reprenant les intérêts de la dette, les subventions aux associations plus l'autofinancement d'un montant de 1 191 047 euros, on arrive aux 23 990 726 euros évoqués plus avant.

Voilà pour le budget de fonctionnement.

Voyons les investissements, le budget est de 7,5 millions d'euros. Les investissements des collectivités territoriales permettent le développement des territoires, comment ils participent non seulement au renouvellement urbain et au mieux vivre de la ville, mais aussi à l'activité économique. Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales sont les premières donneuses d'ordre au BTP dans le pays.

Pour autant ces dépenses d'investissement sont soumises à l'obligation d'équilibre budgétaire.

Donc il faut veiller à ce que les charges induites par l'investissement ne soient pas insoutenables pour la Ville. On a gardé des investissements assez importants. D'autant plus qu'on a le FCTVA qui nous revient tous les ans, c'est-à-dire le retour de la TVA des travaux qui sont faits en année N-1 et qui permettent de contribuer au financement pour l'année d'après des travaux validés dans le budget.

Concernant leur montant, le solde du Centre culturel, du Parc urbain, l'avance CPI Saint Exupéry 1 million d'euros, le rachat EPFL de 980 300 euros, les travaux 2<sup>ème</sup> tranche de la façade de l'Hôtel de Ville pour 616 000 euros, puis des vestiaires sportifs pour 1 million d'euros. Voici les principales dépenses d'investissement auxquelles on peut ajouter les travaux d'accessibilité pour se mettre en conformité à la loi Handicap de 2005. Un travail important a été fait par de nombreux élus.

Par ailleurs, on a un matériel informatique pour les groupes scolaires qui permettra à toutes nos écoles d'avoir un matériel plus performant au service d'une politique volontariste sur l'éducation.

Monsieur le Maire vous vouliez rajouter quelque chose ?

**Th. FALCONNET** – Cette somme d'équipement de matériel informatique correspond à un projet concerté avec les écoles de Chenôve ce ne sont plus des TBI, ce sont des écrans interactifs à raison de deux écrans par groupe scolaire ce qui correspond à 160 000 euros. Mais l'Education Nationale a souhaité nous interroger sur un autre projet qui est fondé sur des tablettes numériques et des classes mobiles, qui s'appelle le projet « e-

FRAN ». Ne me demandez pas l'acronyme. C'est un projet qui, moyennant un investissement assez important de l'Education Nationale, permettrait d'obtenir le même niveau d'investissement. Là où la ville mettrait un euro, l'Etat mettrait un euro ce qui correspondrait à 2 euros pour les écoles. Donc la somme des 160 000 euros peut évoluer à la hausse mais nous pourrions obtenir le double d'investissement en matériel informatique en sachant que ce projet serait adossé à un projet universitaire sur les usages du numérique à l'école et notamment dans les zones d'éducation prioritaires. Cela peut être aussi le moyen d'avoir une vision très claire avec des chercheurs sur les conséquences d'un usage informatique en classe, sur les pédagogies, l'accès à l'information et les méthodes pédagogiques en classe. On vous soumettra, si les choses aboutissent, une décision modificative en début d'année 2016.

C'est une chose importante qui pourrait nous faire faire un bond important en matière d'équipement informatique et de câblage numérique dans nos écoles.

**J. VIGREUX** – Effectivement, pendant longtemps, il y a eu ce discours sur la fracture numérique et rien n'a été fait et enfin on y arrive. C'est important pour tous les enfants d'être dans cette logique du 21<sup>e</sup> siècle.

Autres aspects sur ces investissements, il y a l'annuité du capital qu'il ne faut jamais perdre de vue, ce qui nous permet de retrouver les 7 551 486 euros évoqués tout à l'heure.

En ce qui concerne les recettes,

- il y a des subventions Aménagements abords de l'Hôtel de Ville pour 165 895 euros ;

- Dotation Politique de la Ville Tranquillité Publique pour 199 000 euros. La logique de Tranquillité publique est d'assurer sur l'ensemble de la Ville des logiques de surveillance et de protection et en particulier, Monsieur le Maire vous y tenez, les incivilités qui sont faites sur les feux qui sont grillés de manière répétitive, qui ont amené à des accidents dramatiques sur la Ville. Il est clair qu'il faudra s'équiper dans les années à venir de radars de feux puisque la prévention ne suffit plus.

**Th. FALCONNET** – Sur ce point, nous sommes en négociation puisque le nombre de radars de vitesse et de feux est contingenté au niveau national. Et s'il y a installation de radars de feux à Chenôve, cela veut dire que l'on va en supprimer dans un autre lieu. C'est une négociation avec les services de l'Etat.

**J. VIGREUX** – D'autre part vous avez dans les recettes d'investissement le FCTVA, le retour sur les travaux de l'an dernier, 300 000 euros qui permettent d'équilibrer le budget ; S'agissant des demandes de subventions pour le projet de vestiaires sportifs, les dossiers sont en cours de constitution. Et puis le virement de la section de fonctionnement s'élève à 1 191 047 euros. Un emprunt supérieur à 5 millions d'euros pour équilibrer le budget d'investissement est inscrit. Pour l'instant, on est sur cette présentation. Cela ne veut pas dire que l'on va concrètement emprunter 5 678 250 euros. Peut-être qu'on aura moins à emprunter plus tard, lorsque l'on aura repris les excédents.

Vous avez l'ensemble de la présentation des dépenses aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

En conclusion, au cours de cette présentation, on a voulu vous donner l'ensemble des interventions de la Ville. Et vous pouvez voir dans le détail, l'amplitude de l'intervention de la ville est grande. Elle touche non seulement des compétences régaliennes qui dépendent d'une municipalité mais aussi beaucoup d'autres choses. C'est pour cela que nous proposons un budget ambitieux qui fait face aux défis de l'horizon 2020. Des efforts ont été faits, d'autres mériteront de l'être puisqu'il faut penser dans une logique pluriannuelle. Il est urgent, après parfois des engagements velléitaires pris en 2008, de s'interroger sur ce qu'on doit faire, sur ce qui est de notre compétence et de ce qui est de notre volonté politique. On pourrait dégager 3 types d'interventions de la ville : ce qui relève des compétences de la Ville qui seraient positionnées en priorité de rang 1 ; ce qui est proposé en plus et qui correspond à un souci de justice sociale qui anime notre équipe en priorité de rang 2 ; et puis ce qui est plus éloigné des compétences et des préoccupations classiques de notre ville en priorité de rang 3 sur lesquelles on arriverait peut-être à faire des économies pour l'avenir.

Vous l'avez rappelé dans votre propos, Monsieur le Maire, il ne s'agira pas de pénaliser ce qui fait la vitalité du lien social, élément majeur au sein de la Ville, le tissu associatif.

Voilà quelques solutions pour envisager le futur pour que Chenôve reste un laboratoire de l'innovation culturelle, sportive, éducative, non seulement pour Chenôve mais aussi pour le Grand Dijon. Je pense qu'en continuant sur cette logique, nous pourrions éradiquer les xénophobes et les racistes.

**Th. FALCONNET** – Merci Monsieur VIGREUX pour cette présentation. Le débat est ouvert. Je donne la parole à Monsieur AMODEO, Madame CARLIER et Monsieur ESMONIN.

**M. AMODEO** – Monsieur le Maire, Chers Collègues Conseillers, je n'ai pas souhaité faire une intervention préliminaire suite à la situation politique.

Comme nous l'avons annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, nous voterons le budget prévisionnel 2016 et vous en apportons quelques explications.

D'abord, nous y retrouvons les engagements que vous avez pris Monsieur le Maire, lors de votre déclaration d'investissement et les objectifs contenus dans votre Débat d'Orientations. Quand des engagements pris sont tenus, remarquons-le haut et fort. Nous sommes par ces temps plutôt habitués à ce que des engagements pris par les politiques soient aussitôt reniés.

Et nous sommes preneurs des priorités contenues dans le document qui vient d'être présenté. Dans l'élaboration du budget nous avons voulu garder « Chenôve ville solidaire » et vous avez voulu garder à niveau les secteurs qui nous sont à tous prioritaires.

La solidarité: Le niveau des services publics sera préservé, les tarifs inchangés, les tarifs en faveur des plus défavorisés maintenus.

Le vivre ensemble, de la jeunesse, du sport, de la culture, l'éducation, l'intergénérationnel. Les moyens aux associations sont maintenus. Et elles sont nombreuses à Chenôve et leur budget conséquent. Tellement le besoin de lien social est grand et le rôle des associations vital. C'est un beau message aux bénévoles et professionnels qui œuvrent dans ces associations et à leurs utilisateurs. Et l'aide apportée dans ce budget au sauvetage d'une association sportive locale en difficulté n'est que l'illustration vivante de l'intérêt que toute l'équipe municipale leur porte. Je n'oublie pas la gratuité des nouvelles activités périscolaires.

Un autre secteur qui vous tient à cœur : la sécurité et la tranquillité. Vous êtes entrés dans le détail pour ce qui est de la création d'un secteur médiation au sein de la communauté urbaine, le Fonds d'Intervention de la Prévention de la Délinquance.

Non seulement ce budget maintient les moyens aux associations mais finance un nouvel élan vers plus de démocratie de proximité et plus de solidarités.

L'Association Pirouette Cacahouète visera à plus d'échanges et de solidarités entre les gens et de communication entre les quartiers, à travers la sensibilisation au développement durable.

Ville démocratique. Le Conseil citoyen et les conseils de quartiers seront créés et se verront attribuer des moyens pour fonctionner. Au plus près de chacun, plus de démocratie locale.

Cette année encore, le niveau d'investissement sera préservé et la transformation de la ville poursuivie.

Les taux d'imposition peuvent-être inchangés dans ce budget primitif. Mais l'adjoint aux finances vous en a parlé plus.

Donc, malgré la baisse des dotations de l'Etat, maintenue, ce budget permet encore de sauvegarder les services publics dont les Cheneveliers ont tant besoin, et de tenir nos engagements.

Mais combien de budgets encore allons-nous pouvoir boucler en jouant sur le curseur d'une gestion de plus en plus rigoureuse, sur les économies sur la masse salariale, sur le fonctionnement des services. L'heure arrivera où nous nous devrons trancher dans les besoins vitaux de la commune et des citoyens, les services publics,

notre politique sociale, d'éducation et d'aide aux associations. Il sera trop tard. Car la baisse des dotations, le transfert des charges, vont continuer sur plusieurs années. 10 milliards d'économies d'ici à 2017 !

Nous ne pouvons continuer de rester l'arme au pied et regarder s'asphyxier les communes et continuer de payer une dette qui n'est pas la nôtre.

Le désastre politique révélé aux dernières élections nous dit qu'il est temps d'entrer en résistance contre ces politiques d'austérité, impasse économique et sociale. Qu'il est temps de faire grandir avec les citoyens des solutions alternatives vers plus de solidarité et de progrès humain partagé.

Rejoignons les communes en lutte. Alertons la population.

Je l'ai déjà dit ici : Vous savez bien que l'argent existe, dans les actifs financiers non taxés, dans les cadeaux aux grosses entreprises. Pourquoi ne pas en finir avec les aides et largesses au patronat contre productives en termes d'emplois, parce qu'utilisées pour la spéculation financière ?

Et la réforme fiscale promise aux collectivités ? Le Président - candidat s'y était engagé.

Oui, l'argent existe. L'argent existe pour faire fonctionner les services publics, valoriser les territoires, répondre aux besoins des habitants et il n'est pas dans les heures supplémentaires de nos fonctionnaires ni dans le non remplacement de congés maladie. Vous le savez bien.

**Th. FALCONNET** – Merci Monsieur AMODEO pour cette belle déclaration à laquelle nous répondrons à l'issue du débat. Monsieur ESMONIN vous avez la parole.

**J. ESMONIN** – Nous avons déjà très largement débattu du budget au cours du débat d'orientations budgétaires du 9 novembre dernier. La mécanique budgétaire est implacable. Elle passe par des choix politiques. Ceux-ci ont toujours été pour Chenôve une façon d'affirmer la solidarité aux plus démunis, à l'éducation de notre jeunesse, aux activités culturelles et sportives et assurer la meilleure des sécurités à nos compatriotes. Cependant nous avons depuis 3 ou 4 ans eu comme défi à relever des charges supplémentaires et des ressources qui diminuaient. L'effet de ciseaux n'a pas manqué de se produire et nous y sommes aujourd'hui. Vous le savez j'ai à plusieurs reprises alerté l'équipe municipale de cette situation au cours de séminaires et je sais bien que le constat est amer et le travail difficile. Je le sais mieux que personne. Cependant ne soyons pas naïfs, l'embellie n'est pas pour demain Nous avons à alerter des préoccupations qui sont partagées par toutes les collectivités locales de France, de faire en sorte qu'un vrai virage politique puisse nous permettre de redonner aux collectivités locales, qui assument 70 % de l'investissement public, les moyens d'aménager et de donner à nos compatriotes les moyens d'existence décentes.

Je suis assez d'accord pour reconnaître l'effort qui va être fait à ce budget de 450 000 euros qui n'ont pas été faciles à trouver mais cela ne sera pas suffisant. Car nous sommes dans une collectivité où l'histoire, dans les décennies précédentes, nous a amené, non pas dans des dépenses velléitaires comme l'a dit tout à l'heure Monsieur VIGREUX puisqu'elles ont été approuvées par tous, à répondre à un certain train de vie allant dans des actions de solidarité très fortes, de fraternité et d'investissements importants.

C'est pourquoi nous avons engagé le projet de rénovation urbaine qui pour Chenôve est un des éléments essentiels de son évolution structurelle et culturelle. Il faut donc terminer et poursuivre avec priorité ce projet. Pour y parvenir, il nous faut travailler sur une réflexion de fond qui nous permettra de réviser nos engagements. Nous ne pourrions pas nous exonérer de cette nécessité. J'ai des strates sous les yeux très évocatrices. On constate sur nos dépenses de fonctionnement la part de la masse salariale qui avoisine les 65,72 % alors que la moyenne de la strate est à 56 %. Il n'est pas question de copier la strate qui est un indicateur. Mais de là à avoir ce delta de 10 points par rapport à des collectivités de notre taille, il y a une marge. Il y aura là une vraie question à se poser et ce n'est pas avec des économies ponctuelles que nous y parviendrons. C'est pourquoi le courage est très rare aujourd'hui, c'est comme le bénévolat. Mais il faut persévérer en la matière, c'est pourquoi je serai de ceux qui seront toujours intéressés par cette réflexion qui mènera la Ville à reconsidérer un certain nombre d'engagements. Donc c'est dans cet état d'esprit que j'émettrai un avis positif à ce budget.

Concernant la fiscalité, le gros dilemme de notre ville est que nous avons une autonomie financière de 25 % de notre budget de fonctionnement. Tout est dit, même si nous devons travailler à recréer une politique démographique dynamique, ce que nous avons fait d'ailleurs. Nous avons construit plus de 400 logements et dieu seul sait si la baisse de population a été dure à admettre. Mais ce sont des problèmes sociétaux qui font que la démographie a été modifiée dans les 15 dernières années de façon profonde. C'est donc pour cela que cette notion de rééquilibrage sera un travail de longue haleine.

Il est important de poursuivre dans la contraction de nos dépenses de fonctionnement et faire en sorte que nos marges de fonctionnement puissent nous permettre d'investir.

**Th. FALCONNET** – Merci Monsieur ESMONIN. Madame CARLIER a la parole.

**C. CARLIER** – Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous l'avez exposé, la Loi de Finances n'était encore qu'un projet au moment de l'élaboration du budget primitif 2016 pour notre ville de Chenôve. Dans quelques jours, la loi sera votée. Alors pourquoi se précipiter ? Pour quelles raisons ne pas voter un budget primitif début janvier ce qui ne retarderait guère les mises en route de financement de projet. Mis à part passer du temps en Conseil municipal à voter des décisions modificatives tout au long de l'année 2016 et donc à remodeler un budget dit primitif. Quel intérêt ?

En termes de recettes, comme la loi n'est qu'un projet, sommes-nous sûrs aujourd'hui du montant de celles qui vont être engrangées ? Cela nous gêne beaucoup au-delà de quelques remarques sur des postes qui baissent et auxquels nous sommes attachés comme une petite baisse sur la formation des agents. Et puis l'action culturelle. Le Cèdre a un gros budget de fonctionnement mais pour autant l'action culturelle baisse considérablement. Le Cèdre offre un divertissement culturel alors que l'action culturelle est une action de fond. Nous nous abstenons donc sur le vote du budget 2016. Cependant nous valorisons une baisse importante sur les postes « déplacement, mission, réception » mais également « publicité, publication, relation publique » et le poste maintenance, je crois qu'il y a 100 00 euros en moins sur ce budget. C'est donc une bonne nouvelle en période de vache maigre.

**Th. FALCONNET** – Madame CARLIER, je suis surpris mais je laisserai à Monsieur VIGREUX le soin de vous répondre sur la date du vote du budget. Je suis surpris puisque ce document budgétaire a été présenté en commission finances. Je crois que c'est la première fois depuis des années que le projet de Budget Primitif a été présenté. Il a été mis au vote par l'adjoint aux finances qui était ravi de voir qu'il y avait unanimité sur le vote du budget par notamment Madame MARINO qui vous représente et qui est vice-présidente de la commission finances. Je veux bien que le jour du conseil, on découvre des éléments et qu'on fasse des effets budgétaires. Je crois que vous vous trompez lourdement sur certains points que vous avancez. Je laisserai Dominique MICHEL vous préciser les éléments en matière de formation du personnel. A moins que Madame MARINO vote le budget positivement et que le reste du groupe s'abstient, j'aimerais bien qu'il y ait une logique entre ce qui se vote en commission et ce qui se vote en conseil municipal. Maintenant vous gérez vos contradictions. Nous, nous ne les gérons pas en conseil.

Je vais demander à Monsieur VIGREUX de répondre à Madame CARLIER.

**J. VIGREUX** – L'an dernier on a voté le budget beaucoup plus tard parce qu'on passait en communauté urbaine. On a en fait plusieurs décisions modificatives parce qu'on est toujours obligé d'ajuster. Le budget primitif n'est jamais le budget exécuté. On s'en approche, heureusement. Mais de toute façon il y a d'autres choses que celles prévues au budget qui peuvent arriver en cours d'année et qui induiront des DM. Mais c'est une manière politicienne de faire un coup d'éclat au conseil. C'est votre droit.

**Th. FALCONNET** – Monsieur Dominique MICHEL sur la question de la formation.

**D. MICHEL** – En débat d'orientations budgétaires, nous avons dit qu'il était en augmentation. Le versement à des organismes de formation passe de 75 000 à 93 000 euros. Sur la question des postures, quand on a une logique d'abstention, on la maintient avec une décision modificative favorable à la population sur l'acquisition d'ordinateurs qui servent au Tremplin. Il y a la posture et il y a les faits.

**Th. FALCONNET** – Madame POPARD a demandé la parole.

**B. POPARD** – Monsieur le Maire, chers collègues, comme cela a été indiqué dans les précédentes interventions, il ne s'agit pas aujourd'hui de refaire le débat d'orientations budgétaires. Nous connaissons le contexte global et les contraintes budgétaires auxquelles notre ville est soumise en raison des politiques publiques mises en œuvre. Ici comme ailleurs les marges de manœuvre se réduisent. Nous sommes les premiers convaincus de la nécessité d'infléchir la politique économique de la France en faveur de la question sociale, la protection des salariés et la préservation des plus faibles, de défendre l'autonomie financière de notre collectivité. Il nous revient de déterminer les choix budgétaires qui permettent à la fois de préserver et de concrétiser les engagements pris devant les habitants ; de tenir compte des incertitudes résiduelles liées aux transferts de compétences vers la communauté urbaine ; de maîtriser les coûts de fonctionnement tout en préservant notre volonté d'investissements ; de maintenir un faible endettement ; d'être fidèles à nos valeurs : à savoir le maintien à un haut niveau les services publics offerts aux usagers, le soutien aux associations en un mot un soutien actif à la solidarité et à la cohésion de notre ville pour tous les habitants quel que soit leur quartier et leur condition. Les élus du groupe Socialistes Ecologistes Radicaux et Républicains de Progrès voteront sans réserve le budget présenté considérant qu'il répond à ces exigences

**Th. FALCONNET** – Y a-t-il d'autres interventions ? Madame RICHARD, vous avez la parole.

**S. RICHARD** – Je voulais poser deux questions. Est-ce qu'il est maintenu au Budget de 2016 la proposition d'acquisition de tablettes numériques puisqu'on ne l'a pas vu dans la présentation du PowerPoint ? La deuxième remarque portait sur un écart de chiffres concernant les subventions aux associations puisque sur deux vignettes, sur les pages 15 et 16, il y a le montant de l'enveloppe aux associations qui est annoncé et à la fin, sur le tableau, nous n'avons pas le même montant. Pouvez-vous justifier cet écart ?

**Th. FALCONNET** – Pour la tablette c'est maintenu au budget. Pour ce qui concerne l'écart de 100 000 euros. C'est l'attribution de la subvention Promotion Par le Sport qui n'est pas intégrée dans le document et il y a deux autres subventions à hauteur de 10 000 euros. Les NAP et la braderie de la bibliothèque elles seront intégrées a posteriori et feront l'objet de délibérations spécifiques votées en conseil municipal.

Y a-t-il d'autres prises de paroles ?

Avant de mettre ce budget au vote, Monsieur AMODEO et ESMONIN, je partage complètement la position qui est la vôtre. L'effet ciseaux est là dans ce qu'a dit Madame POPARD. Je voudrais faire un constat qu'il faut des politiques publiques fortes en matière d'accompagnement à l'emploi de solidarité active entre les générations, avec les classes moyennes. Sinon nous allons à la catastrophe démocratique, il faut soutenir l'école, l'enseignement supérieur avec le Revenu Minimum Etudiant ; soutenir l'investissement public, l'engagement de maintenir le niveau d'investissement de Chenôve dans le NPNRU à hauteur de 1 million d'euros pendant 10 ans sera tenu. C'est important que notre ville continue à se transformer et que le NPNRU soit mis en œuvre avec l'appui du Grand Dijon et de l'investissement qui est le nôtre.

Nous allons poursuivre la politique active d'acquisitions foncières. Elles seront examinées l'une après l'autre avec beaucoup d'attention et négocier au plus juste prix. D'ailleurs nous allons voter ce soir une délibération sur l'achat d'une maison rue de Marsannay dont le terrain sera peut-être utilisé pour le réaménagement de la Maison des Sports. Nous appelons de nos vœux une réforme de la dotation globale de fonctionnement promise par le Premier Ministre et qui soit maintenue entre le vendredi et le lundi qui suit. Lorsque nous avons tenu notre dernier conseil municipal, je vous avais indiqué que nous pouvions espérer une réforme de la DGF qui pouvait nous rapporter 300 000 euros et le lundi d'après la réforme était abandonné et nous avons perdu 200 000 euros. Nous avons construit notre Budget 2016 sur la non réforme de la DGF. Nous interpellons le gouvernement avec l'association des Maires de France pour que cette réforme de la DGF soit effective. Si nous sommes en train de travailler sur le site ex-Divia (300 logements) et à d'autres projets sur la Ville, c'est parce que tout simplement d'ici à 2020, nous devons produire 700 logements supplémentaires si nous voulons maintenir le niveau de population. C'est au-delà de 700 logements que nous pourrions voir la courbe de la population s'inverser. Actuellement, il y a le projet du site de la Clinique parce que cela va être porté par un promoteur privé. Nous serions à 140 logements :  $300 + 140 = 440$ . Et dans votre souci partagé avec nous, Monsieur ESMONIN, de rééquilibrage de la population d'amener des recettes à la ville, il faut que nous construisions aussi en accession à la propriété, que nous reconstituions l'offre de logements avec les déconstructions notamment avec la Tour 12 Renan, avec l'obligation faite par l'Etat de reconstituer du logement social sur la Ville.

Sur la question de la mutualisation nous y réfléchissons. Nous avons jeté un certain nombre de pistes avec les communes voisines, avec Marsannay, Dijon, Longvic.

Quant à ce qui consiste à dégager des objectifs prioritaires, nous maintiendrons la position qui consiste à réorganiser administrativement la ville, à faire des économies d'échelle pour ne pas aller dans le mur. Nous agissons en responsabilité et en sérieux budgétaires. C'est de répondre aux besoins élémentaires de la population qui a besoin de soutien par le service public. Nous sommes une Ville populaire et nous l'assumons complètement, il ne s'agit pas de faire de Chenôve un nouveau Fontaine-les-Dijon ou Neuilly-sur-Seine. Il est question d'amener de la population et qui paie l'impôt. Nous allons poursuivre notre action au sein des associations d'élus pour dire ce que nous souhaitons pour l'avenir.

En conclusion, nous avons le courage politique et budgétaire. Nous allons essayer tant bien que mal de construire des budgets en équilibre sans obérer les capacités budgétaires de la Ville pour nos successeurs.

Je vais mettre aux voix ce budget. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE PAR 27 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (MM ET MMES BRUGNOT – CARLIER – LAKRI – BLANDIN).**

**Th. FALCONNET** – Je remercie Madame MARINO d'avoir été logique avec sa position.

Je remercie également Jean VIGREUX, l'adjoint aux finances et nos services.

Je vais donner la parole à Monsieur Dominique MICHEL pour la délibération n°2.

## **2. ACCUEIL DE JEUNES EN SERVICE CIVIQUE DANS LES SERVICES MUNICIPAUX**

**D. MICHEL** – Je suis très heureux de présenter cette délibération. On a parlé de ville solidaire mais Chenôve est aussi une ville citoyenne puisque nous allons proposer de favoriser le volontariat des jeunes avec l'accueil jusqu'à 10 jeunes sur l'année 2016 et par la suite. Chenôve impulsera les associations à le faire par la mise à disposition de ces jeunes. Ce volontariat permettra aux jeunes de découvrir la relation au monde professionnel.

L'engagement de Service Civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans et est basé sur le volontariat. Il est conclu pour une durée de 6 à 12 mois afin d'accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence, pour une durée hebdomadaire d'au moins 24 heures (48 heures maxi sur 6 jours). Le jeune sera accompagné pendant toute la durée de sa mission par un tuteur (le jeune ne peut pas travailler en totale autonomie ni exercer des missions à responsabilités).

L'objectif de l'engagement de Service Civique est de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement dans lequel ils pourront gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel le tout au service de missions d'intérêt général.

Seuls les organismes agréés par l'Agence du Service Civique ou ses délégués territoriaux peuvent accueillir des volontaires en service civique.

Afin de réaliser le dossier de demande d'agrément, il est nécessaire de consulter le référentiel des missions de Service Civique afin de bien appréhender les principes et les conditions dans lesquels doit s'effectuer l'accueil des volontaires.

La qualité des missions et la prise en compte de la mixité sociale sont les principaux critères sur lesquels sera apprécié le dossier de demande d'agrément.

La demande fera l'objet d'une instruction sur plusieurs critères principaux :

- Les missions proposées doivent répondre aux principes d'intérêt général, de non substitution à l'emploi, d'accessibilité à tous les jeunes quel que soit leur profil, et de mixité sociale.
- La collectivité doit disposer d'une organisation et de moyens compatibles avec l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge de volontaires.

L'agrément, délivré pour 2 ans, définit la mission et le nombre de volontaires autorisés.

Une fois l'agrément obtenu la collectivité doit soumettre pour validation et publication sur le site du Service Civique toutes les missions pour lesquelles elle a été agréée.

L'engagement de Service Civique donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat, versée directement au volontaire par l'Agence de Service et de Paiement, d'un montant de 467,34 € (montant en vigueur au 1er décembre 2015). Il donne également lieu au versement par l'employeur d'une prestation nécessaire à sa

subsistance, son équipement, son logement et le transport d'un montant minimal mensuel de 107 € (montant en vigueur au 1er décembre 2015).

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,

Vu l'avis du comité technique du 13 novembre 2015,

Vu l'avis de la commission finances, aménagement et ressources humaines en date du 11 décembre 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1er : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le dossier de demande d'agrément ainsi que les contrats de service civique, et les éventuelles conventions de mise à disposition de volontaires,

ARTICLE 2 : D'accueillir un maximum de 10 jeunes en service civique afin d'accomplir des missions d'intérêt général,

ARTICLE 3 : De dire que le montant de la prestation mensuelle versée au volontaire suivra les revalorisations en vigueur,

ARTICLE 4 : De préciser que les crédits nécessaires soient inscrits au budget, chapitre 012.

**Th. FALCONNET** – Y a-t-il des demandes de paroles ? Monsieur Patrick AUDARD.

**P. AUDARD** – Au nom du groupe SERRP, je crois qu'il est important que chacun comprenne la mesure de cet engagement de notre ville en direction de la jeunesse car cela correspond à une philosophie de fond. Il s'agit dans les critères principaux de proposer dans des conditions décentes à des jeunes de s'impliquer dans l'intérêt général. L'intérêt de cette délibération est un intérêt de principe c'est-à-dire de développer au sein de notre collectivité la culture, le goût et même l'amour de l'intérêt général. Ce qui vaut à travers cette philosophie que porte cette délibération vaut dans toutes les activités auxquelles nous sommes attachés.

**Th. FALCONNET** – Effectivement c'est un beau dispositif et en accord avec les valeurs qui sont les nôtres. Y a-t-il d'autres prises de paroles ? Je vais vous demander de voter.

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

Troisième point, la convention pluriannuelle avec l'association Pirouette Cacahuète présentée par Jean-Jacques BERNARD.

### **3. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS VILLE / ASSOCIATION PIROUETTE CACAHUETE**

Association d'éducation à l'environnement et au développement durable, Pirouette Cacahuète a pour objectif d'expérimenter des projets innovants et de travailler avec le territoire qui l'accueille à l'implication et la participation des habitants dans la vie de leur territoire, en favorisant la biodiversité et en accompagnant le changement vers des modes de vie plus durables.

Le projet associatif de Pirouette Cacahuète répond aux enjeux et aux préoccupations de la Municipalité qui souhaite promouvoir la participation des habitants à la définition et à la conduite des actions qu'elle engage sur le territoire communal notamment en matière de développement durable et de cohésion sociale et urbaine.

La convention, jointe à la présente délibération, a pour but de définir les objectifs, les conditions de mise en œuvre et les moyens alloués à l'Association pour la période 2016-2018. Elle fixe, en outre, les conditions de suivi par les personnalités qualifiées de la ville des projets portés par l'association.

Pour la période 2016-2018, le programme d'action s'articule autour de 4 objectifs :

1. L'implication des habitants dans la vie de leur territoire,



2. Le soutien à la parentalité,
3. L'évolution des modes de vie,
4. La valorisation des atouts de la Ville de Chenôve.

Les actions pour lesquelles l'association Pirouette Cacahuète sollicite une subvention au titre de l'année 2016 sont listées en annexe II de la convention d'objectifs. Pour les années 2017 et 2018, les programmes d'action annuels feront l'objet d'avenants à cette convention.

Les attributions de subvention pour les années 2017 et 2018 feront l'objet de délibérations spécifiques du conseil municipal.

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission solidarité, tranquillité publique, cohésion sociale et urbaine et citoyenneté en date du 8 décembre 2015,

Vu l'avis de la commission finances, aménagement, ressources humaines en date du 11 décembre 2015,

**Vu le projet de convention joint en annexe,**

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'approuver la convention susvisée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer conformément aux conditions exposées,

ARTICLE 2 : De mandater Monsieur le Maire à l'effet d'accomplir toutes démarches et formalités inhérentes à ce dossier.

**Th. FALCONNET** – Merci Monsieur BERNARD d'avoir porté la discussion et ce projet. Je vais donner la parole à Monsieur BUIGUES puis à Monsieur BRUGNOT.

**B. BUIGUES** – Pour compléter le propos de Jean-Jacques BERNARD, cette association a été créée en 2004 sous l'impulsion de trois habitantes de Plombières dont Madame Cécile ARTAL qui en est devenue par la suite la directrice. Elle est une association d'Education à l'Environnement et Développement Durable qui a un champ d'actions régionales. Elle a pour but de développer et consolider le lien social au sein de la commune. Elle développe 4 volets d'intervention. : sur le jardin, la biodiversité, le milieu urbain et un volet plus transversal relatif à la participation des publics. C'est un laboratoire citoyen. Son équipe est actuellement constituée de 5 personnes qui bénéficient du soutien de la Région, la DREAL la direction de la Cohésion sociale, la CAF, le Grand Dijon et le Conseil départemental.

Elle a choisi de s'implanter à Chenôve en 2016 car la ville a des quartiers Politique de la Ville.

Elle développe depuis plus d'un an des actions sur la ville notamment les NAP, la Petite Enfance, les ateliers à la Bibliothèque.

Le travail de la construction de la convention s'est appuyé sur la rencontre avec des acteurs communaux comme le Tremplin et la MJC.

Elle va rechercher à développer la dimension cohésion sociale dans les différents projets de manière à favoriser, à créer une histoire collective. Ce sont dans ces croisements environnemental et social que se trouve la plus-value de l'association qui pourrait avoir un effet structurant pour la Ville. Les actions qu'elle construira avec la ville pourront être modélisées dans d'autres territoires. Sur 2016, elle a prévu plus de 209 jours d'activités. Le projet global s'élève à 88 228 euros dont la participation de la Ville à hauteur de 40 000 euros. L'objectif de ce partenariat est de ne pas créer de doublon.

**Th. FALCONNET** – Merci de ces précisions.

**Y-M. BRUGNOT** – Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons étudié en commission ce projet de convention. J'avais apprécié les articles 13 et 14 qui demandent un retour sur investissement. La réflexion que l'on s'est fait en l'étudiant à plusieurs est qu'il pouvait y avoir confusion avec des actions de la MJC.

L'article 8 dispose que le comité de pilotage est composé de Monsieur le Maire et de 4 représentants municipaux. Nous aimerions qu'un élu de « Chenôve entre vos mains » soit associé à cette démarche.

**Th. FALCONNET** – Si vous votez cette convention nous pouvons envisager cette possibilité. Il ne faut pas que les efforts soient unilatéraux. Je veux bien qu'on se pose en contrôleur de l'action municipale. Mais il faut aussi faire confiance à la majorité. Et cela n'apportera pas de débat Madame CARLIER.

Par rapport à cette convention, c'est 40 000 euros investis par la Ville pour 88 000 euros de dépenses, de prestations sur le terrain. C'est tout bénéfique pour la Ville. Ce sont des crédits qui viennent en substitution de missions et de services de prestations déjà assurés par la ville ou des partenaires. C'est une association qui avait été très sollicitée par la Ville de Dijon pour s'installer sur Fontaine d'Ouche avec une subvention de 70 000 euros. Malgré cette somme, Madame ARTAL et le bureau de l'association ont souhaité s'installer sur Chenôve. Ils seront positionnés sur Dionysos, au cœur de la Ville qui en a bien besoin. L'association sera installée avec tout le travail d'éducation à la parentalité de présence dans les quartiers auprès des enfants avec comme clé d'entrée celle du développement durable. Cela veut dire que le développement durable n'est pas réservé à quelques bobos. Les nouvelles activités périscolaires étaient animées par un intervenant et ces interventions vont être reprises par l'association Pirouette Cacahuète.

Monsieur ESMONIN vous vouliez dire un mot.

**J. ESMONIN** – Je voulais rappeler l'intérêt de cette convention puisque nous avons engagé ce travail avec Sandrine RICHARD, Bernard BUIGUES, Jean-Jacques BERNARD et l'association. C'est une très bonne chose ainsi que l'installation de l'association dans l'immeuble Dionysos.

**Th. FALCONNET** – Nous travaillons aussi à ce qu'il y ait une présence de médiateurs sur Dionysos. Donc je vais mettre aux voix cette convention. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

#### **LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

**Th. FALCONNET** – Nous procéderons prochainement à la désignation des 4 membres représentant le conseil municipal au sein de la commission d'évaluation des activités de Pirouette Cacahuète dans un très large esprit d'ouverture à l'ensemble des groupes républicains qui siègent dans ce conseil municipal.

Nous allons donner la parole à Madame BOILEAU sur les subventions aux associations au titre de leur participation aux NAP.

#### **4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE LEUR PARTICIPATION AUX NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES - 1ER TRIMESTRE ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

**J. BOILEAU** – Monsieur le Maire, nous avons déjà présenté le même genre de délibération dans un précédent conseil municipal.

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs, les associations de Chenôve sont sollicitées pour proposer des activités sur les temps des nouvelles activités périscolaires (NAP) qui se déroulent chaque semaine le lundi et le jeudi.

L'encadrement de ces activités nécessite, pour les groupements qui y participent, de détacher un éducateur sportif ou un animateur chargé d'encadrer les ateliers.

La base de calcul pour évaluer le coût financier par intervention supporté par les associations (1 intervention = 1h30) est de 22,31€, c'est-à-dire l'équivalence de la charge salariale d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives ou d'un animateur territorial au 6<sup>ème</sup> échelon (milieu de grille indiciaire).

Pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2015-2016, correspondant à la période du 3 septembre au 10 décembre 2015, les associations sportives et culturelles suivantes ont participé aux NAP :

- Basket Club de Chenôve :	25 interventions X 22,31 € =	557,75 €
- Lutte Club de Chenôve :	25 interventions X 22,31 € =	557,75 €
- Indépendante de Chenôve :	12 interventions X 22,31 € =	267,72 €
- Arts Martiaux de Chenôve :	25 interventions X 22,31 € =	557,75 €
- Chenôve Natation :	25 interventions X 22,31 € =	557,75 €
- Entente Bouliste Sportive :	13 interventions X 22,31 € =	290,03 €

- Figure2style :	25 interventions X 22,31 €=	557,75 €
<b>Total :</b>		<b>3 346,50 €</b>

Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la commission culture, éducation, jeunesse et sports en date du 9 décembre 2015,  
Vu l'avis de la commission finances, aménagement et ressources humaines en date du 11 décembre 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1er : D'attribuer aux associations dans le cadre de leur participation aux NAP, les subventions suivantes :

ARTICLE 2 : Les crédits correspondant aux subventions visées à l'article 1<sup>er</sup> seront inscrits au Budget Primitif 2016.

Je voudrais signaler qu'il s'agit d'une dizaine de clubs et d'associations qui s'investissent dans les NAP.

**Th. FALCONNET** – Et si nous ne votions pas le budget aujourd'hui, ces associations devraient attendre leurs subventions et faire de la trésorerie. En votant le budget fin décembre, nous leur évitons de faire des avances de fond pour payer les vacataires par exemple. Madame CARLIER vous avez la parole.

**Madame CARLIER** – L'année dernière on avait évoqué une évaluation qui dans la forme semblait très intéressante de deux chercheurs pour faire un bilan des NAP. J'avais demandé à ce que les parents d'élèves soient associés. Est-ce qu'on peut en savoir plus.

Vous m'avez un peu cloué le bec tout à l'heure. Par rapport à cette confiance réciproque. Vous savez bien que vous pouvez donner des indemnités à tous les élus. La Loi a été modifiée donc c'est un peu compliqué de vous faire confiance.

**Th. FALCONNET** – J'espère que vous n'êtes pas vénale au point de faire acheter votre confiance avec une petite indemnité, Madame CARLIER ; cela me décevrait de vous.

Bien entendu, il y a un comité d'évaluation des NAP qui se réunira au début de l'année. Vous serez associés, comme cela avait été promis, au comité d'évaluation au même titre que les parents d'élèves élus. L'Education Nationale, la CAF et les services de l'Etat accordent une importance majeure à ce qui se fait sur Chenôve en matière de NAP. Nous avons eu dernièrement un comité de pilotage sur le Contrat local d'accompagnement scolaire programme de réussite éducative puis contrat enfance jeunesse. Nous avons travaillé encore le dispositif et nous vous en ferons part.

Je mets donc au vote cette délibération.

#### **LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

**Th. FALCONNET** – Décision modificative numéro 3. Monsieur VIGREUX c'est donc la dernière modification de l'année 2015.

**J. VIGREUX** – C'est la troisième de l'année, même si on avait voté le budget en mars.

Cette décision modificative a pour objet d'ajuster d'une part, les opérations d'ordre (travaux en régie et mouvements patrimoniaux) et d'autre part, l'enveloppe des subventions. Celle-ci est abondée de 97 500 €, dont 97 000 € pour le Basket Club de Chenôve, et 500 € à l'AFM Téléthon.

Les recettes de fonctionnement sont complétées du reversement par l'ASLAC de l'épargne placée sur un livret, pour un montant de 97 000 €.

En investissement, le remboursement des avances dans le cadre de travaux, les taxes d'urbanisme et une subvention de la CAF pour l'informatisation du pointage des centres d'accueil sont inscrits pour un total de 70 000 €.

**Th. FALCONNET** – Monsieur VIGREUX, autant pour moi, j'ai passé un peu vite sur une délibération mineure qui est celle qui est l'avenir du Basket Club de Chenôve. Non, madame CARLIER, ce n'est pas un acte manqué. Si la discussion s'engage sur cette voie sur une décision majeure comme celle-là, cela va être un peu compliqué d'avoir un débat serein au sein de ce conseil. C'est une délibération de 97 000 euros. J'ai dit : « autant pour moi ». Il y a une logique dans la présentation de l'ordre du jour du conseil municipal. Nous devons prendre une décision sur l'avenir du Basket club et ensuite nous voterons la décision modificative n°3 qui est consécutive à la décision que nous prendrons.

Je donne la parole à Madame POPARD pour la présentation de cette délibération.

## **5. BASKET CLUB DE CHENOVE**

**B. POPARD** – Depuis 40 ans, le Basket Club de Chenôve a pris une place importante dans le paysage sportif et associatif de notre ville. Cette association compte à ce jour 4 salariés et 270 licenciés répartis au sein de 17 équipes. De plus, de par le positionnement géographique de l'association et de la forte représentation des cheneveliers parmi ses licenciés, la disparition d'un club historique implanté notamment dans le cœur de ville serait fortement dommageable.

Au début de l'année 2015, l'URSSAF a procédé à un contrôle qui a abouti à un redressement de cotisations sociales à hauteur de 235 216 €, hors majorations. Avec l'ajout des majorations, le montant de la dette s'élève à 264 100 €.

En l'état actuel de la situation, le club ne peut pas faire face à la fois à cette dette et au maintien d'une activité en rapport avec ses ambitions sportives, associatives et sociales. Faute de soutien extérieur, le BCC se trouverait donc en situation de défaut de paiement, ce qui aboutirait à sa disparition.

Depuis plusieurs semaines, la Municipalité de Chenôve et les dirigeants du club travaillent sur un plan de redressement afin de permettre au club de continuer ses activités.

L'ensemble des administrateurs du Basket club de Chenôve a été réuni afin de s'assurer d'un soutien unanime des dirigeants du club pour la mise en œuvre d'un plan de redressement. Un soutien unanime a été donné à un plan de redressement.

Ensuite, les présidents des clubs sportifs, membres de l'Office Municipal des Sports, ont été réunis pour solliciter leurs avis quant au soutien au plan de redressement proposé au Conseil Municipal. A l'occasion de cette réunion, ils ont émis un avis unanime favorable à la mise en œuvre de ce plan.

Il découle de ces consultations les propositions suivantes :

- Souscription par le Basket Club de Chenôve d'un emprunt de 100 000 € remboursable sur 4 ans, avec un taux fixe de 2,90 % (annuité évaluée à 26 500 €). Cet emprunt serait garanti à hauteur de 50 % par la Ville de Chenôve conformément à ce que la législation autorise ;
- Versement par la Ville de Chenôve d'une subvention exceptionnelle de 97 000 €, qui correspond à la reprise de l'actif financier de l'ASLAC consécutif à la reprise par la ville des activités autrefois organisées par cette association et qui a fait l'objet de la délibération du conseil municipal n°39-2015 du 29 juin 2015.

Par ailleurs, de son côté, le club a engagé un vaste plan d'économies sur son fonctionnement, grâce notamment à la descente de l'équipe première féminine de la Nationale 1 à la Nationale 3, induisant de facto une forte réduction des dépenses.

Enfin, fort de cette expérience, des discussions vont être engagées avec l'Office Municipal des Sports afin que soit conclue une charte éthique entre le mouvement sportif local et la ville de Chenôve ce qui permettra de renforcer les prérogatives de l'OMS vis-à-vis des associations qui en sont membres, telle que la présentation annuelle des bilans financiers et des relevés de comptes.

Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L 2252-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles D 1511-30 et suivants du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable des dirigeants du Basket club de Chenôve,  
Vu l'avis favorable des présidents des clubs sportifs membres de l'Office municipal des sports,  
Vu l'avis de la commission culture, éducation, jeunesse et sports en date du 9 décembre 2015,  
Vu l'avis de la commission finances, aménagement et ressources humaines en date du 11 décembre 2015,  
**Vu la proposition jointe du Crédit Mutuel adressée au BCC et datée du 3 décembre 2015,**

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'attribuer au Basket Club de Chenôve une subvention exceptionnelle de 97 000 € ;

ARTICLE 2 : De Garantir à 50 % un emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 100 000 €, remboursable sur 48 mois et pour un taux fixe de 2,90 % (conformément à la proposition jointe du Crédit Mutuel).

ARTICLE 3 : De conditionner le versement de la subvention exceptionnelle à l'association aux contreparties suivantes :

- Mise en place pendant 5 années d'un groupe de suivi du plan de redressement composé de 2 membres du BCC, 2 membres de l'OMS et de 6 élus de la Ville de Chenôve dont Monsieur le Maire de Chenôve qui aurait voix prépondérante ;
- Présentation par Madame la Présidente de l'association à Monsieur le Maire de Chenôve d'ici la fin du premier trimestre 2016 du plan pluriannuel précis et sincère (sur 5 ans), validé et cosigné par les dirigeants du club, présentant une prospective budgétaire pour l'association afin de s'assurer de la viabilité financière du projet ;
- Présentation chaque année auprès de la commission Mixte ville / OMS du budget prévisionnel du club et du compte de résultat de l'association BCC ;
- Engagement de l'association à produire tout document qui serait sollicité par la Ville de Chenôve permettant de suivre l'évolution de la situation financière de l'association ;
- Engagement de l'association de changer d'expert-comptable tous les 3 ans et de solliciter un avis conforme de la ville de Chenôve quant au nom du nouvel expert-comptable ;
- Remboursement de la subvention exceptionnelle objet de la présente délibération si l'association BCC venait à ne pas respecter un des engagements précités.

**Th. FALCONNET** – J'ouvre les débats. Monsieur ESMONIN ensuite Monsieur AMODEO.

**J. ESMONIN** – Nous arrivons avec ce rapport sur une décision que j'approuve de sauver cette figure emblématique. Ce rapport m'amène à une réflexion. Ces fonds que vous allez attribuer de façon tout à fait logique viennent d'une association dénommée ASLAC qui a fait l'objet, en son temps, d'une campagne de dénigrement éhontée, avec une presse haineuse qui a disparu depuis, alimentée par un certain nombre de complicités les plus larges dont on connaît aujourd'hui les auteurs et qui ont créé un climat de suspicion et de jugement allant jusqu'à évaluer l'honnêteté des dirigeants et du maire de l'époque. C'est aujourd'hui pour moi l'occasion de réhabiliter cette association dont la gestion saine et qui a permis pendant longtemps à des familles de bénéficier de séjours, d'activités de loisirs dans des conditions économiques exemplaires. Je voudrais donc féliciter Monsieur DESCIEUX, ici présent, ainsi que Bernard GOYARD, Raymond PHAL, Jean IANELLI et bien d'autres pour leur engagement envers les familles chenevelièrises. Cette campagne relayée par la presse nous permet aujourd'hui de rétablir l'équité de cette association et je voulais devant le conseil municipal et le public en porter témoignage aujourd'hui.

**Th. FALCONNET** – Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur AMODEO.

**M. AMODEO** – Nous sommes attachés au sauvetage de n'importe quelle association. Dans l'annexe 5, à aucun moment, il est question des 50% du prêt dont il est fait allusion dans la convention. Dans les conditions du prêt jamais il est dit que la ville se porterait qu'à 50% du montant.

**Th. FALCONNET** – Pour la réponse Monsieur Patrick AUDARD.

**Patrick AUDARD** – Il s'agit de fixer la position de la commune. L'engagement contractuel résultera de la signature par le Maire conformément à cette délibération des documents qui lui seront soumis et en particulier les 50%. Je profite de la parole pour dire qu'au nom de la majorité municipale nous soutenons sans ambiguïté le vote de cette aide au BCC puisqu'il s'agit d'une association extrêmement importante pour nous. Quant au rappel sur la vertu des dirigeants de l'ASLAC, il n'a jamais été question de mettre en doute l'honnêteté de l'ASLAC mais simplement de constater que les mesures de mise aux normes du droit n'ont pas été en son temps prises, ce qui est à l'origine des difficultés de communication auxquelles nous avons été confrontés.

**Th. FALCONNET** – Madame CARLIER, vous avez la parole.

**C. CARLIER** – Tout d'abord, quelques questions parce qu'il nous manque des éléments sur ce dossier : a priori 139 554 euros annoncés dans la presse, source Bien Public correspondraient à la somme reversée de l'ASLAC à la Mairie. L'écart entre le 97 000 et les 139 000 euros, est-ce réparti dans d'autres associations. Ce qui nous dérange, même si je sais qu'il y a eu concertation avec d'autres clubs, il y a aussi d'autres clubs qui auraient besoin d'être développés. On aimerait avoir des précisions sur la répartition.

**Th. FALCONNET** – Les 97 000 euros c'est de la monnaie sonnante et trébuchante. Le reste les 42 000 euros sont des actifs comme des véhicules, des actifs mobiliers qui ont été restitués par l'ASLAC à la Ville lorsque nous avons voté le transfert des activités de l'ASLAC à la Ville suite à la campagne calomnieuse qui a été menée contre cette association et ses dirigeants.

**C. CARLIER** – Est-il possible de disjoindre l'article 1 des articles 2 et 3 parce que par rapport aux autres clubs, nous aimerions redistribuer autrement la subvention aux autres clubs, la moitié par exemple au Basket Club et le reste à d'autres clubs.

**Th. FALCONNET** – On ne peut pas dissocier le point 1 des points 2 et 3. Vous seriez en rupture en faisant ce que vous dites avec plus de 30 ans de vie commune entre l'Office Municipal des Sports et la ville de Chenôve. Nous procédons depuis 1971, (depuis Monsieur SUREAU) 44 ans de vie commune et de bonne entente au-delà des alternances politiques. Donc la Ville a un accord avec l'OMS qui consiste à voter une enveloppe globale de subvention pour les clubs sportifs ce que nous faisons depuis des années. Cette enveloppe est répartie par l'OMS entre les clubs selon des critères objectifs : nombre de licenciés, nombre de licenciés de Chenôve, résultats sportifs, à cela s'ajoute l'enveloppe PPS. Si vous voulez prendre la responsabilité de rompre avec cette pratique, libre à vous. J'ai confiance dans le monde sportif, donc je vais mettre aux voix cette délibération intégralement dans ces trois points. Si vous souhaitez une dissociation je n'accéderai pas à cette demande.

**C. CARLIER** – Je souhaite une suspension.

**Th. FALCONNET** – Nous accordons une suspension de séance de 10 minutes.

Les débats reprennent après la suspension de séance de 10 minutes.

**Th. FALCONNET** – La méthode qui a été suivie avec le BCC et avec l'ensemble du monde sportif a été exemplaire. Nous avons d'abord interrogé les dirigeants du club. Il y avait deux options :

- nous aurions pu faire le choix de laisser le Basket club tomber. Vous traversez une situation financière très difficile. La Ville de Chenôve se désintéresse de ce que vous faites depuis plus de 40 ans. Cette association, ce sont 17 équipes de jeunes, pour près de 70% d'entre eux issus de Chenôve et du quartier Politique de la Ville qui apprennent tous les week-ends et pendant la semaine à respecter les règles, pratiquent leur sport avec engagement. C'est une équipe remarquable de dirigeants bénévoles qui font un travail gratuit en direction de nos jeunes. Ce sont 270 licenciés ; à noter que le nombre de licenciés malgré la situation difficile du club a augmenté cette année. Cela veut dire que des familles malgré le dénigrement de la presse, ont souhaité soutenir le club. Ce sont également 4 salariés. Nous avons échangé avec les dirigeants pour savoir ce qu'ils voulaient faire du club. La première position était un abandon pur et simple.

- La deuxième solution était de travailler avec les dirigeants du club à un plan de sauvegarde qui serait suffisamment d'ampleur pour permettre au BCC de se reconstruire financièrement et sportivement. Je rappelle alors qu'il était promouvable en Ligue 2, c'est-à-dire qu'il pouvait accéder à un statut professionnel. Le BCC a accepté de descendre de 3 divisions. Le sacrifice sportif était énorme. Ils ont fait le choix à l'unanimité de cette deuxième solution en accord avec la majorité municipale et le Maire après concertation. J'ai souhaité et j'ai posé comme exigence aux dirigeants du Basket Club de Chenôve de recueillir l'avis des clubs sportifs. J'ai réuni en Mairie, avec à mes côtés Brigitte POPARD, l'ensemble des clubs sportifs et le bureau de l'Office Municipal des Sports. Il y a un certain nombre de dirigeants qui étaient présents. Le BCC et l'ensemble des dirigeants des clubs, après avoir consulté leurs adhérents, ont soutenu ce plan de sauvetage.

Ce soir, nous arrivons à cette délibération qui ne met pas en danger les finances de la Ville puisque les 97 000 euros obtenus par le transfert des actifs financiers de l'ASLAC sont intégralement reversés pour le plan de sauvegarde du BCC avec des mesures draconiennes de contrôle par le Maire, par l'adjoint aux finances, un comité de surveillance dont vous avez le détail dans cette délibération.

C'est une décision consécutive à de nombreuses réunions, d'un examen très fin de la situation financière du club. Je tiens à préciser que nous avons abouti à cette solution en conscience des responsabilités que nous avons à prendre avec l'OMS, avec les dirigeants des clubs sportifs et de la majorité municipale.

J'imagine qu'après cette suspension de séance vous souhaitez prendre la parole Madame CARLIER. Monsieur BRUGNOT, vous avez la parole pardon.

**Y-M. BRUGNOT** – Nous allons voter cette subvention exceptionnelle. Nous avons besoin de parler entre nous puisqu'on ne s'était guère vus. On avait besoin de 5 minutes de coordination pour pouvoir voter tous les quatre de la même manière.

**Th. FALCONNET** – Je suis ravi de vous avoir donné l'occasion de vous accorder sur un vote que les dirigeants du Basket Club Chenôve apprécieront.

Y a-t-il d'autres interventions ?  
Madame M'PIAYI.

**S. M'PIAYI** – Monsieur le Maire je ne prendrai pas part au vote.

**Th. FALCONNET** – Puisque Madame M'PIAYI est membre du comité directeur du Basket Club Chenôve, sa décision de ne pas prendre part au vote est cohérente. Elle n'a pas encore présenté sa démission. Je le lui ai demandé de le faire pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et pour la protéger. De la même manière je demande aux dirigeants du BCC qui seraient par ailleurs employés municipaux de ne plus participer au comité directeur du BCC. Parce que nous ne souhaitons plus qu'aucun dirigeant de clubs sportifs, d'associations qui donnent du temps de l'énergie, sacrifient souvent une partie de sa vie familiale pour une passion, soit jeté en pâture à une presse nauséabonde et qui pourrait décourager un monde associatif qui peine à se renouveler avec de la jeunesse dans ses rangs.

Je vais donc mettre aux voix.

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

**Th. FALCONNET** – Décision modificative n°3. Monsieur VIGREUX je vous donne la parole.

## **6. BUDGET 2015 -DELIBERATION MODIFICATIVE N°3**

**J. VIGREUX** – Je l'ai lue dans son intégralité tout à l'heure. Il y a juste à l'adopter.

**Th FALCONNET** – Je mets aux voix. 97 000 euros pour le BCC, 500 euros à l'AFM Téléthon.

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

**Th FALCONNET** – Signature d'une convention entre la ville de Chenôve et l'Office Municipal des Sports. Madame POPARD, c'est conforme à ce que je viens de rappeler donc on va aller vite aux attendus.

## **7. SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHENOVE ET L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS**

**B. POPARD** – C'est une signature de convention qui est présentée régulièrement.

La ville de Chenôve reconnaît, depuis de nombreuses années, en l'Office Municipal des Sports, la qualité d'interface avec les clubs sportifs adhérents et de partenaire privilégié de l'éducation physique et sportive sur son territoire. Dans ce cadre, un protocole d'accord a été signé le 11 janvier 1978, suivi de plusieurs conventions, la dernière en date du 09 juillet 2012.

Vous avez dans vos dossiers, le projet de convention qui est conclu pour 3 ans et qui précise les engagements réciproques de la Ville et de l'OMS le coût des actions la participation de la ville sous forme de la subvention annuelle.

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission culture, éducation, jeunesse et sports en date du 9 décembre 2015,

Vu l'avis de la commission finances, aménagement et ressources humaines en date du 11 décembre 2015,

**Vu le projet de convention joint en annexe,**

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée dans l'exposé ci-dessus, et d'y apporter en tant que de besoin toutes modifications de détail nécessaires,

ARTICLE 2 : Plus généralement, de mandater Monsieur le Maire à l'effet d'effectuer toutes démarches ou formalités nécessaires.

**Th. FALCONNET** – La valorisation de l'action des bénévoles au sein des clubs sportifs de Chenôve représente 1 400 000 euros.

Je mets donc au vote.

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

**Th. FALCONNET** – Monsieur VIGREUX pour l'actualisation des crédits de paiement des autorisations de programme pour le centre culturel et de rencontres et le parc urbain.



## **8. ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR LE CENTRE CULTUREL ET DE RENCONTRES ET LE PARC URBAIN - CORRECTIF**

**J. VIGREUX** – On les a présentés tout à l'heure dans le budget ; c'est un correctif. Il est proposé d'approuver la répartition des crédits de paiement afférent aux deux autorisations de programmes conformément au tableau annexé et que l'on a vu tout à l'heure dans le cadre du vote du budget.

**Th. FALCONNET** – Et qui a été examiné bien entendu en commission finances. Je mets aux voix cette délibération.

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

**Th. FALCONNET** – Monsieur Dominique MICHEL pour les tarifs municipaux auxquels sont particulièrement attentifs les habitants de Chenôve.

## **9. TARIFS 2016 DES SERVICES MUNICIPAUX**

**D. MICHEL** – Malgré le contexte budgétaire, il s'agit de permettre à nos concitoyens d'accéder aux services publics d'où un certain nombre de non-augmentation de tarifs et le maintien du quotient familial. Ce sont les principales propositions d'actualisations et d'aménagement sur 2016. Les quotients familiaux reconduits à l'identique.

Les tarifs et prestations listées ci-après seraient reconduits sans revalorisation :

- l'ensemble des tarifs du secteur Scolaire sauf ceux de la restauration scolaire pour les extérieurs (+2%)
- l'ensemble des tarifs du secteur Loisirs- accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).
- l'ensemble des tarifs des secteurs Sportif et Jeunesse
- la facturation des photocopies et impressions

Les autres tarifs augmenteraient dans un souci d'harmonisation avec les tarifs pratiqués auprès des services publics équivalents au sein de l'agglomération dijonnaise :

- pour le conservatoire + 4%
- pour le domaine funéraire de +2% à +10%
- pour les prestations de son et éclairage au Cèdre : +2%

Par ailleurs suite au transfert de la compétence voirie à la communauté urbaine du Grand Dijon, certaines prestations de travaux avec mise à disposition de véhicule seraient supprimées, les autres tarifs feraient l'objet d'un arrondi et la facturation des travaux de main-d'œuvre du personnel municipal en régie serait ajustée au coût réellement supporté par la collectivité.

Vu l'article L2121-29 du code générale des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code générale des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°108 du 22 décembre 2014,

Vu l'avis de la commission culture, éducation, jeunesse et sports en date du 9 décembre 2015,

Vu l'avis de la commission finances, aménagement et ressources humaines en date du 11 décembre 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**ARTICLE 1er** : D'adopter les tarifs de l'annexe N°1 selon les principes développés dans le présent rapport.

**ARTICLE 2** : De prendre acte de la communication des tarifs (ou locations ou prix de cession) de l'annexe N°2 adoptés par décision de M. le Maire sur délégation de pouvoir du conseil municipal conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

**Th. FALCONNET** – Les tranches des quotients familiaux sont reconduits à l'identique. Des tarifs de prestations élémentaires sont reconduits sans revalorisation ce qui traduit le souci de la majorité de ne plus peser sur le

pouvoir d'achat des ménages notamment des classes moyennes. Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, nous l'avions évoqué, les tarifs étaient le deuxième levier sur lequel nous pouvions ramener des recettes supplémentaires mais nous n'avons pas souhaité mettre trop à contribution les ménages.

Y a-t-il des remarques des demandes d'interventions ?  
Je mets aux voix.

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

**Th. FALCONNET** – Nous passons à l'autorisation de signature de l'acte d'acquisition de l'ensemble immobilier situé 21 rue de Marsannay. Monsieur AMODEO nous présente cette délibération.

#### **10. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE D'ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE 21 RUE DE MARSANNAY**

**M. AMODEO** – On en a parlé tout à l'heure, nous sommes particulièrement attentifs aux acquisitions. Celle-ci est stratégique puisque elle se situe entre la Maison des Sports et le stade et d'une valeur de 95 000 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'autoriser l'acquisition de l'immeuble situé 21 rue de Marsannay, cadastré au AH n°143 pour une contenance de 506 m<sup>2</sup> environ, en contrepartie d'un prix de 95 000 €, hors les frais d'acte qui seront à la charge de la ville de Chenôve.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint à signer l'acte notarié correspondant,

ARTICLE 3 : Plus généralement de mandater Monsieur le Maire ou son représentant, à l'effet d'accomplir toutes démarches et formalités nécessaires dans cet objectif.

**Th. FALCONNET** – Madame BOILEAU vous avez demandé la parole.

**J. BOILEAU** – Quand il y aura démolition, pourrions-nous récupérer les deux pivoines arbustives et les rosiers anciens ?

**Th. FALCONNET** – Il n'en est pas question (sourire).

**J. BOILEAU** – Ce n'est pas pour moi. C'est pour les massifs de la Ville.

**Th. FALCONNET** – Je croyais que c'était pour vous Madame BOILEAU (sourire). Madame CARLIER vous avez la parole.

**C. CARLIER** – Est-il prévu de démolir cette maison pour avoir un meilleur accès au stade ? Dans la délibération, le projet n'est pas explicité.

**M. AMODEO** – Pour le moment, il s'agit de l'acquisition.

**Th. FALCONNET** – Madame POPARD, vous avez la parole.

**Madame POPARD** – Il s'agit d'une maison qui est stratégiquement située juste à côté du parking de la Maison des Sports qui est quelque fois difficile d'accès. C'est une éventualité mais il y en a d'autres. Nous travaillons avec Madame DAL MOLIN et l'ensemble de l'équipe municipale sur tout le projet d'accessibilité et on pourrait avoir des opportunités pour rendre les salles de la maison des sports accessibles.

Th. FALCONNET – Je vais mettre aux voix.

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

Th. FALCONNET – Monsieur VIGREUX vous avez la parole concernant l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

#### **11. ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES**

J. VIGREUX – C'est classique, il s'agit une demande du Trésorier de non-admission en non-valeur pour un montant de 1 335.60 €, 1000 € de TLPE et 335,60 € de restauration scolaire et du centre accueil de 2012 à 2015 sur quatre années.

Malgré la mise en œuvre de moyens pour parvenir au recouvrement des titres de recettes, des créances restent irrécouvrables, en raison de l'insolvabilité ou de la disparition des débiteurs.

Par conséquent, Madame le Trésorier demande l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 1 335.60 €, se répartissant par exercice et comme suit : 1000 € de TLPE, 335,60 € de restauration scolaire et du centre accueil.

Les crédits nécessaires sont prévus à la décision modificative n°3 au compte 6541.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,  
Vu la demande d'admission en non-valeur dressée par le trésorier,  
Vu l'avis de la commission finances, aménagement et ressources humaines du 11 décembre 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : D'accepter les admissions en non-valeur conformément au tableau ci-dessous.

2012	350.72 €
2013	20.00 €
2014	108.88 €
2015	856.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 335.60 €</b>

Th. FALCONNET – Merci Monsieur VIGREUX pour votre action attentive pour ces questions de non-valeurs qui sont parfois (je ne parle pas de la TLPE parce qu'on a parfois des entreprises mauvaises payeuses) mais pour la restauration scolaire et le centre d'accueil ; souvent, derrière ces créances non recouvrées, se cachent des situations familiales dramatiques.

Je mets donc au vote cette délibération

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

Th. FALCONNET – Madame Elise MARTIN qui va demander l'avis du conseil sur les ouvertures dominicales pour 2016 des commerces de détail employant des salariés.

## **12. AVIS SUR LES OUVERTURES DOMINICALES POUR 2016 DES COMMERCES DE DETAIL EMPLOYANT DES SALARIES.**

**E. MARTIN** – Monsieur le Maire, mes chers collègues je vous remercie pour m'avoir désignée pour livrer ce rapport et le voici. Il s'agit d'accorder des ouvertures dominicales 2016. Au titre 2015 nous avons déjà le : 11 janvier 2015, 13 décembre 2015 et 20 décembre 2015. L'objet de cet avis est de trouver un accord pour un jour supplémentaire qui sera le dimanche précédant les soldes d'été.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : D'émettre un avis sur cette proposition d'ouverture à quatre dimanches :

- Le 10 janvier 2016 : 1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'hiver
- Le 26 juin 2016 : 1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'été
- Les deux dimanches avant Noël, soit les 11 et 18 décembre 2016.

**Th. FALCONNET** – Il s'agit d'un accord entre les différentes communes du Grand Dijon, les acteurs économiques et commerciaux ; Nous sommes ravis que nous nous contentions de 4 dimanches sur les 12 possibles de la Loi MACRON ; Il faut aussi que les salariés se reposent et puissent partager un temps avec leurs familles le dimanche. Cela fait partie aussi de la qualité de vie et du progrès social.

Y a-t-il des remarques ?

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

**Th. FALCONNET** – Nous allons donner la parole à Monsieur FOURGEUX pour deux délibérations qui concernent le site de la Maison Universitaire de Santé et de Soins primaires.

## **13. SITE MUSSP : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE EMPRISE FONCIERE**

**M. FOURGEUX** – Il s'agit désaffectation et déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière.

Le bâtiment situé au 10 rue de la Fontaine du Mail et appartenant à ORVITIS a fait l'objet d'un réaménagement et d'une extension pour accueillir les locaux de la Maison Universitaire de Santé et de Soins Primaires (MUSSP).

Il convient de rappeler que ces travaux sont intervenus suite à la signature entre l'Université de Bourgogne, l'association des professionnels de santé constituée dans le cadre de la MUSSP et la commune de Chenôve, d'une convention de partenariat ayant notamment pour objectif d'agir autrement sur la santé de la population, en particulier celle des habitants de Chenôve. Cette convention autorisée par délibération du 24 juin 2013 a été signée le 8 juillet 2013.

Par cette convention, la ville s'engageait à garantir les accès et leur utilisation optimale par la Maison de la Santé et à développer la lisibilité de cet établissement.

Par ailleurs, l'extension de cet établissement et ses abords immédiats (rampe d'accès handicapés, escaliers, espace vert, support de signalétique) directement liés à cette activité et son usage impactent des emprises appartenant à la commune.

Il s'agit en conséquence d'autoriser les différentes affectations foncières suivant leur usage.

Dans cet objectif et préalablement à la cession à ORVITIS du foncier nécessaire à l'activité de la MUSSP, il est proposé de prendre acte de la désaffectation, d'une parcelle de 12 m<sup>2</sup> puis de prononcer son déclassement afin qu'elle ne soit plus rattachée au domaine public de la commune. Celle-ci, à usage d'espace vert n'ayant donc pas de fonction de circulation ou de stationnement, qui ne nécessite pas de lancer préalablement une procédure d'enquête publique.

Considérant les caractéristiques de cette opération.

Vu l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis de la commission solidarité, tranquillité publique, cohésion sociale et urbaine et citoyenneté en date du 8 décembre 2015,

Vu l'avis de la commission finances, aménagement et ressources humaines en date du 11 décembre 2015,

**Vu le plan joint en annexe,**

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : De prendre acte de la désaffectation de l'emprise foncière de 12 m<sup>2</sup> définie sur le plan annexé et dépendant du domaine public de la collectivité, suivant le plan annexé,

ARTICLE 2 : De prononcer ensuite le déclassement de cet espace désigné ci-dessus,

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire, à signer les documents préalables nécessaires pour réaliser la division parcellaire,

ARTICLE 4 : Plus généralement de mandater Monsieur le Maire, à l'effet d'accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à cette désaffectation puis à ce déclassement.

**Th. FALCONNET** – Y a-t-il des remarques ? On va mettre aux voix.

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

**Th. FALCONNET** – Monsieur FOURGEUX pouvons-nous aller directement au tènement foncier éventuellement à leur taille.

#### **14. SITE MUSSP : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE CESSION DE 3 PARCELLES COMMUNALES A ORVITIS.**

**M. FOURGEUX** – Il s'agit d'un tènement foncier de 12 m<sup>2</sup> dépendant du domaine public communal ainsi qu'un tènement de 277 m<sup>2</sup> et un autre de 7 m<sup>2</sup> issus de la parcelle AK 543 pour une superficie totale de 296 m<sup>2</sup> seraient cédés à ORVITIS.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'autoriser la cession à ORVITIS des emprises d'une superficie totale de 296 m<sup>2</sup>, suivant le plan annexé et concernant les éléments fonciers suivants :

- Un tènement foncier de 12 m<sup>2</sup> désaffecté du domaine public communal et positionné sur la partie nord-ouest de la parcelle,
- Un tènement de 277 m<sup>2</sup> et un autre de 7 m<sup>2</sup> issus de la parcelle AK 543.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant qu'il soit notarié ou en la forme administrative,

ARTICLE 3 : Plus généralement de mandater Monsieur le Maire à l'effet d'accomplir toutes démarches et formalités nécessaires.

**Th. FALCONNET** – Je mets aux voix cette délibération.

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

**Th. FALCONNET** – Monsieur Ludovic RAILLARD pour la convention de gestion de la viabilité hivernale entre la communauté urbaine du Grand Dijon et la commune de Chenôve, membre du Grand Dijon.

**Th. FALCONNET** – Monsieur RAILLARD, vous avez la parole ; en précisant que les phrases soulignées en jaune que ce sont des modifications qui ont été opérées suite aux remarques de Madame RICHARD en commission et qui ont été adoptée par celle-ci.

## **15. CONVENTION DE GESTION DE LA VIABILITE HIVERNALE ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND DIJON ET LA COMMUNE DE CHENOVE, MEMBRE DU GRAND DIJON**

**L. RAILLARD** – Je ne demanderai pas de suspension de séance afin d'attendre les premiers flocons pour vous présenter cette délibération relative au déneigement et au salage de nos rues. J'en profite pour saluer le travail de nos agents qui exercent leur travail de service public dans des conditions parfois difficiles.

Vous le savez, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 le Grand Dion s'est transformé en communauté urbaine. Dans ce cadre, il doit assurer la gestion et l'entretien des voiries intercommunales des 24 communes membres.

A ce titre, le Grand Dijon doit garantir la praticabilité des routes en période hivernale, en dégagant et sécurisant les voies communautaires.

En attendant que les services se structurent, notamment dans le cadre des transferts de moyens, la commune de Chenôve **et la Communauté Urbaine** ont souhaité maintenir la gestion de cette compétence par les services de la ville de Chenôve **pour la période mi-novembre 2015 / mi-mars 2016, période d'astreinte pour le service public de viabilité hivernale, qui fera l'objet par la Communauté urbaine d'un remboursement des dépenses de personnel.**

Il convient donc de signer une convention avec le Grand Dijon afin d'autoriser la ville de Chenôve à procéder au déneigement et définir la nature et les modalités d'intervention.

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission solidarité, tranquillité publique, cohésion sociale et urbaine et citoyenneté en date du 8 décembre 2015,

Vu l'avis de la commission finances, aménagement et ressources humaines en date du 11 décembre 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**ARTICLE UNIQUE** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté Urbaine du Dijon relative à la gestion des opérations de viabilité hivernale sur la commune de Chenôve pour l'hiver 2015-2016.

**Th. FALCONNET** – Maintenant les habitants de Chenôve iront se plaindre au vice-président de l'agglomération et non plus au Maire de Chenôve.

Monsieur BLANDIN vous avez la parole.

**S. BLANDIN** – J'espère qu'il n'y aura pas de neige cette nuit parce que si on prend le plan d'itinéraires de déneigement, il y a quelques petits problèmes. La rue Armand Thibaut est un itinéraire secondaire, cela veut dire que les bus qui vont remonter la rue ne seront plus prioritaires. Une partie du boulevard Branly n'existe plus sur le plan et le passage qui est devant le collège le Chapitre ne sera pas déneigé.

**Th. FALCONNET** – Il ne sera pas déneigé prioritairement seulement.

**S. BLANDIN** – Autre remarque dans l'article n°4 de la convention, il n'est pas prévu de déneigement le dimanche.

**L. RAILLARD** – Il s'agit d'une erreur sur le plan la rue Armand Thibaut fait partie des axes prioritaires de déneigement. Quant au dimanche, normalement il y a un service d'astreinte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

**S. BLANDIN** – Cela veut dire que le dimanche sera facturé. Remboursement des frais RH sur la base de l'article n°4-1 coûts des heures d'interventions horaire normal par rapport au remboursement déneigement mécanique car pour le déneigement manuel, il n'y a pas prévu de travail le dimanche et les jours fériés.

**Th. FALCONNET** – Pour l'explication, il n'y a pas de déneigement le dimanche puisqu'il y en a un le samedi. Il est opéré pour les établissements publics et donc il n'y a pas d'établissements publics ouverts le dimanche.

Merci de ces remarques.

Je mets aux voix cette convention.

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

**Th. FALCONNET** – Nous avons 3 délibérations à suivre qui vont être présentées par Dominique MICHEL qui ont été présentées en comité technique et entérinées par le responsable du personnel. Monsieur MICHEL vous avez la parole.

## **16. CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT**

**D. MICHEL** – L'objet du rapport conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement. Il s'agit de nouvelles règles de prise en charge des frais de déplacement pour mission et pour stage, accompagnées de formulaires ont été présentées au Comité technique du 13 novembre 2015. Sous réserve de l'approbation du conseil municipal, elles feront ensuite l'objet d'une note de service. Tout le monde a pu lire les différentes modalités prises en charge des frais, missions et stages, pour les déplacements pour formations, les bénéficiaires, participation concours et examens.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'approuver les conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement, exposées ci-dessus,

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016, chapitre 11, articles 6251 et 6256.

**Th. FALCONNET** – Les règles sont conformes aux règles de remboursement de la Fonction Publique. Monsieur BLANDIN vous avez la parole.

**S. BLANDIN** – Petite question par rapport aux formations qui ne sont pas dans le cadre du CNFPT. Quant est-il du remboursement ?

**Th. FALCONNET** – C'est la même chose.

**S. BLANDIN** – Le covoiturage sera-t-il préconisé ?

**Th. FALCONNET** – Forcément. Quand cela est possible, le covoiturage est prévu sur tous les formulaires de remboursement des administrations qu'elles soient administration publique d'Etat ou fonction publique territoriale. D'ailleurs, nous encourageons nos agents à respecter l'environnement et à avoir un temps de transport tout à fait convivial. Il est plus sympathique de voyager à plusieurs que tout seul. Cela maintient de la cohésion entre collègues.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

**Th. FALCONNET** – Logements de fonction attribués pour nécessité absolue de service. Monsieur Dominique MICHEL vous avez encore la parole.

## **17. LOGEMENTS DE FONCTION ATTRIBUES POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE**

**D. MICHEL** – Ce rapport a été vu en comité technique le 13 novembre. La loi n° 90-1067 (article 21) du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modifications de certains articles du Code des communes fixe les conditions d'attribution des logements de fonction.

Vous avez les différents principes évoqués.

Désormais, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, la loi oblige le propriétaire à répercuter une partie des charges (eau, gaz, électricité, chauffage) au bénéficiaire du logement, qu'il soit logé pour NAS ou par COP. L'agent logé doit également prendre en charge les impôts et taxes liés à l'occupation des locaux (taxe d'habitation) et à l'obligation de souscrire une assurance contre les risques dont il doit répondre en qualité d'occupant.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, articles R2124-64 à R2124-74

Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990, article 21,

Vu le décret n°2012-752 du 9 mai 2012, portant réforme du régime des concessions de logement,

Vu l'avis favorable du Comité technique du 13 novembre 2015,

Vu l'avis de la commission finances, aménagement et ressources humaines en date du 11 décembre 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le tableau des fonctions ouvrant droit à un logement pour nécessité absolue de service, ci-annexé.

Il s'agit de se mettre en conformité avec l'URSSAF.

**Th. FALCONNET** – Y a-t-il des questions, des remarques, des amendements ?

## **LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE**

**Th. FALCONNET** – Troisième délibération que vous nous présentez Monsieur MICHEL sur l'approbation du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016 qui a fait l'objet d'une consultation du CT.

## **18. APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er JANVIER 2016**

**D. MICHEL** – Le CT du 8 décembre et non pas du 13 novembre.

Considérant que le tableau des emplois doit être mis à jour afin de permettre :

- De nommer les agents qui vont bénéficier, après avis de la Commission Administrative Paritaire correspondante, d'avancements de grades au cours de l'année 2016,
- D'intégrer ou d'augmenter le temps de travail de certains agents,
- De recruter de nouveaux agents suite à des mutations récentes,
- De tenir compte de certaines réorganisations de services ou d'activités, voire d'apparition de nouvelles activités et de construction de partenariats,
- De prendre en compte les départs en retraite intervenus ou à venir,

Considérant que le document, qui sera annexé respectivement au Budget Primitif 2016, qui en tiendra donc compte dans la détermination des crédits inscrits en matière de personnel, et au Compte Administratif 2015, est joint à la présente délibération, et permet donc d'apprécier précisément les modifications proposées ainsi que le fondement des recrutements et des rémunérations,

Considérant que le Comité Technique a été consulté lors de sa séance en date du 8 décembre 2015,



Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,  
Vu l'article R 2313-3 du code général des collectivités territoriales, pris par application de l'article L 2313-1 du même code,  
Vu l'avis du Comité technique du 8 décembre 2015,  
Vu l'avis de la commission finances, aménagement et ressources humaines en date du 11 décembre 2015,  
**Vu le tableau des effectifs joint en annexe,**

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'adopter le tableau des effectifs joint en annexe au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

ARTICLE 2 : De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

**Th. FALCONNET** – Ce qui apporte une réponse partielle sur une des questions en fin de conseil. Y a-t-il des remarques ? Madame RICHARD vous avez la parole.

**S. RICHARD** – Je me permettais de faire une remarque afin d'avoir une explication sur la diminution des adultes relais Est-ce que cela s'inscrit en corrélation avec la mise en place du dispositif de médiation à l'échelle intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Th. FALCONNET** – Monsieur MICHEL ?

**D. MICHEL** – Non il n'y a pas de diminution. Il y a autant de postes qui sont à pourvoir.

**S. RICHARD** – C'est juste une lecture de tableau puisque le total des postes pourvus au 1<sup>er</sup> janvier 2015 était de 3. Dans le tableau de l'annexe 18 pour l'année 2016 il n'y en a qu'un.

**D. MICHEL** – Une année va du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Et donc on a 12 mois devant nous pour recruter deux postes potentiellement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Th. FALCONNET** – Nous sommes en demande d'un autre poste d'adultes relais pour le domaine de la Tranquillité publique. Nous devons demander l'autorisation de l'Etat. Et ces postes nous sont attribués en fonction des besoins identifiés de la collectivité après accord de l'autorité de l'Etat compétente.

Je vous demande d'approuver ce tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

**Th. FALCONNET** – Indemnité de conseil au comptable public présenté par Monsieur VIGREUX. Délibération habituelle que nous votons tous les ans.

#### **19. INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC**

**J. VIGREUX** – Comme il y a un changement de comptable nous devons prendre une nouvelle délibération.

Considérant la nomination de Madame Isabelle GUILLAUME en qualité de Trésorier municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : De prendre acte des demandes de conseil et d'assistance faites au Trésorier municipal,

ARTICLE 2 : D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% du tarif prévu par les arrêtés interministériels susvisés à Madame Isabelle GUILLAUME,

ARTICLE3 : Plus généralement de mandater Monsieur le Maire à l'effet d'accomplir toutes démarches et formalités nécessaires.

**Th. FALCONNET** – Vous nous demandez de faire confiance a priori à Madame GUILLAUME. Il y a deux ans nous avons procédé à une diminution de cette indemnité car nous n'étions pas très satisfaits de cette demande.

Je mets aux voix cette délibération.

**LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

**Th. FALCONNET** – Délégations de pouvoirs à Monsieur le Maire. Je vais vous en donner lecture.

## **20. DELEGATIONS DE POUVOIRS A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions prises par délégation.

Vous les avez sous les yeux. Elles recouvrent un certain nombre de décisions prises par Monsieur ESMONIN lorsqu'il était en poste et donc des décisions que j'ai prises en votre nom depuis le 21 septembre.

Vu les articles L2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

**Vu le tableau joint en annexe,**

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : De prendre acte des décisions présentées au tableau ci-après annexé.

**Th. FALCONNET** – Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas

**LA DELIBERATION EST ACTEE.**

**Th. FALCONNET** – L'ordre du jour n'est pas terminé puisque nous avons trois questions qui ont été posées par Monsieur ESMONIN / Madame RICHARD et par le groupe « Chenôve entre vos mains ». Je vais demander à Monsieur MICHEL de répondre à la question relative à l'état exact des embauches réalisées depuis le 21 septembre 2015. Nous n'avons aucun problème par rapport à cette question notamment en termes de transparence mais je voudrais apporter un élément quant à la demande qui nous est faite. Tout d'abord je n'ai pas souvenir depuis 20 ans que je siége dans cette assemblée délibérante que de telles demandes aient été adressées aux maires en place, que ce soit Rolland CARRAZ ou vous-même Monsieur ESMONIN. J'étais un peu surpris de cette question en sachant que vous avez vous-même procéder à des embauches pendant 15 ans et puisque Madame RICHARD, qui dernièrement a été recrutée dans une grande collectivité territoriale amie, sait parfaitement quelles sont les conditions de transparence pour une embauche, notamment dans un conseil régional ou dans un conseil départemental.

On va vous répondre, simplement je vous précise que nous ne vous donnerons pas le montant de la rémunération des agents concernés. Parce qu'il s'agit de décence par rapport à ces agents. Conformément à la loi et au cadre d'emploi qui sont les leurs, ces agents touchent des rémunérations qui sont conformes à ce cadre d'emplois. Si vraiment vous me demandez très précisément, je pourrai vous donner ces détails mais pas en séance publique.

Je répète que ces questions écrites ne font pas l'objet de débat. A vous Monsieur MICHEL.

**D. MICHEL** – Concernant les mouvements de personnel :

- 4 agents ont été recrutés avec un statut d'emploi aidé. L'un à la jeunesse en remplacement d'un emploi aidé parti en août, un deuxième aux sports, un troisième à la tranquillité publique, conformément aux engagements pris dès le mois de septembre, et un 4<sup>ème</sup> au service périscolaire,

- 2 agents ont été recrutés comme Maître-nageur au centre nautique, en remplacement d'un MNS titulaire parti, et en compensation des deux MNS qui ont quitté la collectivité suite à une impossibilité de poursuivre leur engagement en raison d'une interdiction administrative décidée par la direction départementale de la cohésion sociale,
- Une puéricultrice a été recrutée en remplacement poste pour poste du départ en retraite de la directrice de la Petite enfance. Avoir une personne diplômée dans ce secteur est une obligation légale ;
- Une directrice de cabinet a été embauchée puisque l'ancien chef de cabinet a été repositionné à la direction de la tranquillité publique suite à la création de cette direction pour coordonner les moyens en interne et être plus efficace sur le terrain ;
- Une chef de cabinet a été recrutée en remplacement de l'ancien collaborateur de cabinet ;
- Un policier municipal a été recruté afin d'avoir une équipe de 5 policiers municipaux et d'un ASVP ;
- Un Correspondant CLSPD, financé en partie par l'Etat, a été recruté pour faire le lien entre les services de l'Etat et la ville de Chenôve sur les questions de tranquillité publique ;
- Un régisseur au Cèdre a été recruté en compensation du départ d'un des deux régisseurs techniques.

Enfin, pour être tout à fait complet sur cette question des mouvements de personnel, il convient de noter que la collectivité a connu quelques départs non remplacés :

- Un serrurier au centre technique municipal ;
- Un emploi aidé au service informatique ;
- Un agent d'accueil au service personnes âgées ;
- Une assistante administrative au cabinet du maire ;
- Un adjoint technique aux espaces verts ;
- Une assistante administrative à la police municipale ;
- Un technicien au centre nautique ;
- La directrice des affaires culturelles qui n'a pas encore été remplacée mais dont le recrutement est en cours.

Voilà le panorama exhaustif des arrivées et départs à la ville de Chenôve qui montre que nous faisons preuve de responsabilité dans la gestion des effectifs de la ville de Chenôve. Nous ne remplaçons pas systématiquement tous les postes et nous renforçons les secteurs qui correspondent à nos priorités politiques.

**Th. FALCONNET** – Deuxième question sur l'état d'avancement des travaux de l'Hôtel de Ville (tranche 1) qui a été budgétée en 2015 et dont le démarrage a été prévu dès cet automne ? Quelles sont les raisons du retard ?  
Je donne la parole à Ludovic RAILLARD.

**L. RAILLARD** – Déjà, première précision sémantique, il ne s'agit pas de retard mais d'ajustements car la question telle qu'elle a été posée laisserait supposer que le dossier n'aurait pas été suivi, alors que c'est tout le contraire.

Je rappelle qu'à l'origine les travaux devaient être réalisés lors de l'été 2015, période la plus propice pour refaire une toiture, changer des huisseries et réaménager des abords extérieurs.

Or, première chose, le projet a été présenté très tardivement à la majorité municipale puisque celle-ci n'en a pris connaissance qu'en avril 2015. A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire de l'époque, Monsieur Jean Esmonin, a réuni en urgence un groupe de travail pour revoir des questions de sécurité sur la circulation des piétons lorsqu'il y a des mariages avec beaucoup de personnes. Ce groupe de travail a été réuni le 21 avril et des modifications au projet ont été demandées, notamment par l'adjointe en charge de l'administration générale de l'époque, Madame Sandrine Richard.

A la suite des arbitrages de ce groupe de travail, le maître d'œuvre a été dans l'obligation de revoir une partie de son projet et donc de prendre un délai supplémentaire.

Cela ne permettait dès lors plus de faire les travaux en été.

Le maître d'œuvre a revu son projet et a fait une nouvelle proposition en été, avec des surcoûts financiers, tant sur l'enveloppe des travaux que sur l'enveloppe étude.

Juste après l'élection du 21 septembre, nous avons été confrontés à l'alternative suivante :

- Soit lancer les marchés et prévoir le début des travaux au mois de décembre avec les inconvénients suivants :
  - o Risque de nombreuses interruptions de chantier dues aux intempéries,
  - o Interruption obligatoire du chantier en raison des élections régionales car il fallait laisser la salle des fêtes accessible : l'interruption aurait couru du début du mois de décembre jusqu'à début janvier car ensuite, les entreprises ferment pendant les fêtes, avec là encore des frais supplémentaires pour l'immobilisation du chantier,
  - o Budget insuffisant pour faire face au projet revisité (il manquait 200 000 € entre la somme inscrite au budget 2015 et le dernier chiffrage du maître d'œuvre pour la tranche 1),
- Soit prévoir un début des travaux au printemps avec une météorologie plus favorable d'une part et la possibilité pour la municipalité d'optimiser les coûts d'autre part.

Comme sur l'ensemble des dossiers sur lesquels nous travaillons, nous agissons dans un souci de transparence, d'efficacité et de responsabilité.

**Th. FALCONNET** – Il s'agit d'ajustements. Pour ne pas augmenter le nombre d'arrêt maladie de nos salariés dans les bâtiments municipaux suite à des fenêtres ouvertes, nous devons faire les travaux à partir du printemps.

Question 3 : pouvez-vous nous préciser la position de la ville de Chenôve sur la question de l'armement de la police municipale suite aux dernières annonces du Président de la République proposant d'aider les maires qui le souhaitent à armer leur police municipale avec des armes prélevées sur les stocks de la police nationale ?

Avant de donner la parole à Monsieur AUDARD, nous avons hésité entre soit vous donner une réponse immédiate, soit passer le filtre des commissions et vous donner réponse au prochain conseil. C'est une question importante qui doit être maniée avec beaucoup de prudence dans un souci de ne pas mettre les agents en difficulté en poste. S'agissant des pouvoirs régaliens du Maire, la tranquillité publique, je me permettrais peut-être de dire un mot en fin d'intervention de Monsieur AUDARD.

**P. AUDARD** – A Chenôve, ville républicaine, nous avons des valeurs et des principes et nous abordons toutes les questions dont celle-ci dans le cadre de ses valeurs. Nous avons largement anticipé la question puisqu'un groupe de travail a été mis en place. Nous avons une posture parfaitement pragmatique. Nous savons que la question de l'armement des polices municipales pose le problème des missions de la Police Municipale. Armer une Police municipale, cela a pour conséquence de transformer les missions de la Police municipale. Il y a un débat qui est induit par la question de l'armement de la police municipale qui doit se faire dans des conditions institutionnelles transparentes et sereines.

Nous avons conscience de poser ces questions dans ce contexte qui est celui de l'état d'urgence mais la situation n'est pas nouvelle puisqu'en janvier dernier, nous avons été victimes d'attentats graves visant notamment Charlie Hebdo, une prise de position est intervenue par l'intermédiaire de Jean ESMONIN Maire de l'époque dans un article publié dans le Bien Public le 13 janvier 2015. Il a fixé une position qui est celle de la ville jusqu'à nouvel ordre et nous avons une position de principe défavorable à l'armement. Cette position ne signifie pas pour autant que la question ne fasse pas l'objet d'un débat avec les services de Police municipale et comme la question s'est de nouveau posée avec l'état d'urgence, nous avons mis en place ce groupe de travail pour avoir cette réflexion sereine. Le conseil municipal sera informé de cette délibération institutionnelle et sera amené à se prononcer puisque nous avons décidé la méthode suivante : création et activation du groupe de travail interne déjà en place depuis mercredi, rencontre avec la Police Municipale avec laquelle le dialogue est permanent. Nous présenterons les conclusions du groupe de travail à l'occasion du conseil municipal de mars

prochain avec un vote des élus sur les propositions formulées. Cette délibération est un plus de démocratie car nous sommes sur des fonctions régaliennes de Monsieur le Maire.

**Th. FALCONNET** – Je voulais profiter de cette question pour remercier le très beau travail qui est fourni par nos policiers municipaux. Le contact avec la population est parfois rude parce qu'ils font respecter la tranquillité publique sur le territoire de la commune. Ils ont une tâche pas forcément facile, il faut remercier leur réactivité, leur présence. A la suite des attentats du 13 novembre, ils ont été d'une grande disponibilité et réactivité en étant présents sur le marché dominical. Sur le terrain, ils ont accepté de sacrifier leur repos dominical à ma demande pour tranquilliser la population. Le lundi matin, ils ont fait acte de présence avec les élus auprès des établissements scolaires. Les élus qui m'entourent peuvent en témoigner, la population de Chenôve avait besoin de cette présence publique forte après le véritable traumatisme que chacune et chacun avions vécu dans la nuit de vendredi à samedi.

Je remercie Monsieur AUDARD de la mise en place rapide de la direction de la Tranquillité Publique avec un Directeur de la Tranquillité, nouveau dans ses missions, un correspondant CLSPD nouveau dans ses missions, l'aboutissement de la commission restreinte opérationnelle qui s'est déjà réunie à deux reprises. Prochainement, nous allons signer la convention Police Nationale/Police Municipale qui est le fruit du travail réalisé par Monsieur ESMONIN et par moi-même dans la stricte continuité de l'orientation de la majorité municipale.

Merci pour ce travail, travail qui nécessite beaucoup de pragmatisme et nécessite de s'éloigner des postures idéologiques que d'aucun aurait tort d'adopter parce qu'il serait irresponsable de politiser une affaire qui ne le mérite pas.

Dernier point, la proposition du groupe de Madame CARLIER « Chenôve entre nos mains » de mettre à l'examen le pacte de transition. Ce n'est pas parce que l'heure est tardive mais je peux vous proposer d'examiner ce pacte avec des éléments précis sur ce qui est déjà fait sur Chenôve en matière de transition énergétique, que cela passe en commission municipale et que cela fasse l'objet d'un point à l'ordre du jour de notre prochain conseil municipal. Les événements étaient tels que c'était compliqué de demander aux services de préparer le terrain en connaissance de cause.

On le passera en commission et on le passera en conseil municipal.

**Th. FALCONNET** – Madame CARLIER, vous avez la parole.

**C. CARLIER** – Si Chenôve signe ce pacte ce sera la première commune de Côte d'or à le signer. Je sais que trois communes l'ont mis à l'étude et ne l'ont pas encore signé. Et j'espère qu'il sera présenté à l'agglomération. La Ville de Chenôve participe déjà au développement durable. Cela va dans la continuité de la COP 21.

**Th. FALCONNET** – Monsieur BRUGNOT vous avez la parole.

**Y-M BRUGNOT** – Nous aimerions que sur ces 15 mesures vous puissiez lister celles que nous mettons en œuvre déjà naturellement. L'idéal étant d'en ajouter une supplémentaire l'année suivante. Si 195 pays se sont mis d'accord dernièrement, il n'y a pas de raison que 32 personnes ne se mettent d'accord.

**Th. FALCONNET** – On verra cela en commissions. Nous accèderons à votre demande de désigner un membre de « Chenôve entre vos mains » sur la délibération n°3 « pirouette cacahuète » et sur la délibération n°5 du BCC. Un membre sur les 6 concernant la délibération du BCC.

Je vous souhaite au nom de l'équipe municipale de bonnes fêtes 2016.

**LA SEANCE EST LEVEE.**

**Suite à la demande de Madame Caroline CARLIER et de Monsieur le Maire, le procès-verbal du 14 décembre 2015 a fait l'objet de deux modifications subséquentes de la page 37. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.**